Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef
Office of the Chief Actuary

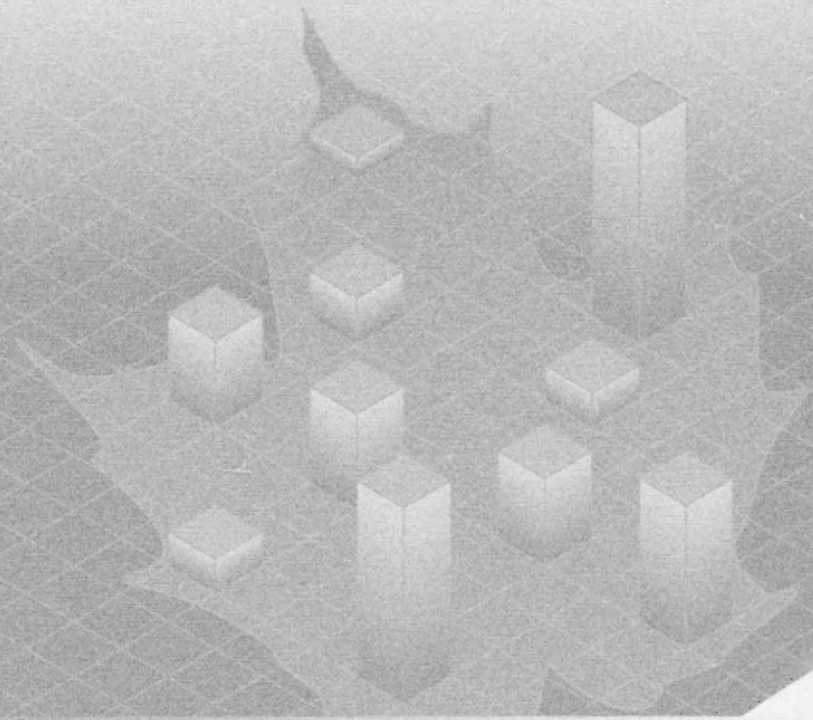

RAPPORT ACTUARIEL

sur le

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2009

Canada

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :

Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
16e étage, Immeuble Carré Kent
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H2
Télécopieur : **(613) 990-9900**
Courriel : **oca-bac@osfi-bsif.gc.ca**

Vous pouvez vous procurer une copie électronique de ce rapport
sur notre site Web, à l'adresse **www.osfi-bsif.gc.ca**

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

N° de cat. IN3-16/22-2009F-PDF
ISBN 978-1-100-94215-5

Le 11 juin 2010

L'honorable Diane Finley, C.P., député
Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
Gatineau (Canada)

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 19.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui précise qu'un rapport portant sur l'aide financière octroyée en vertu de cette loi doit être préparé, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,

Jean-Claude Ménard

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

TABLE DES MATIÈRES

Page

I. Sommaire exécutif 7
A. But du rapport 7
B. Portée du rapport 7
C. Principales observations 8
II. Rapport 10
A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation 11
1. Hypothèses démographiques 11
2. Hypothèses économiques 11
3. Hypothèses relatives aux provisions 14
B. Projection des prêts émis totaux 17
1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire 17
2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants 20
3. Nouveaux prêts émis 23
C. Projections du portefeuille 26
1. Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés 26
2. Portefeuille de prêts directs et provisions 27
3. Maximum pour le montant total des prêts d'études impayés 36
D. Projection du coût net du Programme 37
1. Dépenses liées aux étudiants 37
2. Dépenses liées au risque 38
3. Autres dépenses 40
4. Revenus totaux 41
5. Coût net du Programme 42
III. Conclusion 44
IV. Opinion actuarielle 45
V. ANNEXES 46
Annexe 1 – Résumé des dispositions du Programme 46
Annexe 2 – Données 50
Annexe 3 – Hypothèses et méthodologie 53
Annexe 4 – Analyses de sensibilité 67
Annexe 5 – Remerciements 73

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

		Page
Tableau 1	Coûts d'emprunt	13
Tableau 2	Hypothèses relatives aux provisions	15
Tableau 3	Hypothèses basées sur la meilleure estimation	16
Tableau 4	Population et étudiants au niveau postsecondaire	19
Tableau 5	Besoins moyens des étudiants	20
Tableau 6	Bénéficiaires de prêts	23
Tableau 7	Augmentation des nouveaux prêts émis	25
Tableau 8	Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés	26
Tableau 9	Portefeuille de prêts directs et provisions	28
Tableau 10	Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal	29
Tableau 11	Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	32
Tableau 12	Provision pour le Programme d'aide au remboursement – principal	33
Tableau 13	Portefeuille de prêts directs et provisions	35
Tableau 14	Montant total des prêts d'études impayés – prêts à risques partagés et directs	36
Tableau 15	Dépenses liées aux étudiants	37
Tableau 16	Risques pour le gouvernement	38
Tableau 17	Résumé des dépenses	40
Tableau 18	Revenus totaux	41
Tableau 19	Coût annuel net du Programme	42
Tableau 20	Coût annuel net du Programme	43
Tableau 21	Réduction de la dette en cours de remboursement	48
Tableau 22	Prêts directs émis et nombre d'étudiants	50
Tableau 23	Prêts directs consolidés	50
Tableau 24	Défauts et recouvrements, prêts directs	51
Tableau 25	Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs	51
Tableau 26	Réduction de la dette en cours de remboursement	52
Tableau 27	Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE	53
Tableau 28	Augmentation à court terme des frais de scolarité	56
Tableau 29	Coûts mensuels de subsistance 2008-09	57
Tableau 30	Taux d'utilisation du PAR (volet 1) pour les prêts directs	59
Tableau 31	Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal	62
Tableau 32	Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt	64
Tableau 33	Taux de paiements accélérés	65
Tableau 34	Frais d'administration	66
Tableau 35	Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité	67
Tableau 36	Incidence de la limite des prêts sur les prêts émis	68
Tableau 37	Incidence de l'indexation de la limite des prêts et des bourses sur les prêts émis	68
Tableau 38	Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2033-34	72

Graphique 1	Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans	18
Graphique 2	Projection des courbes des besoins des étudiants au PCPE	21
Graphique 3	Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt	31
Graphique 4	Besoins de 2007-08 et distribution normale	54
Graphique 5	Répartition des consolidations	58
Graphique 6	Répartition des défauts de paiement	60
Graphique 7	Répartition des recouvrements selon la date de défaut de paiement	61
Graphique 8	Proportions cumulatives des recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2008-09	62
Graphique 9	Répartition des radiations	63
Graphique 10	Nouveaux prêts émis avec indexation de la limite des prêts et des bourses	69

I. Sommaire exécutif

Le 1er août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de sorte que son financement, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui présente une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

A. But du rapport

Conformément à l'article 19.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* qui précise que l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières doit préparer un rapport portant sur l'aide financière octroyée en vertu de cette loi au moins à tous les trois ans, un deuxième rapport actuariel sur le PCPE a été préparé en date du 31 juillet 2009. Le rapport contient les projections des coûts futurs du PCPE jusqu'à l'année de prêt 2033-34. Une analyse actuarielle du PCPE a pour objet d'évaluer la situation financière du Programme et d'augmenter le niveau d'information pour la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, le Parlement et le public.

Conformément aux normes actuarielles reconnues, ce rapport fournit les estimations suivantes :

- les projections du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et du montant des nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'études et en cours de remboursement et les éléments de coût du PCPE selon le type de régime financier, de même que les projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes antérieurs à 2000.

B. Portée du rapport

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions du Programme décrites à l'annexe 1. À la suite d'une brève description des hypothèses basées sur la meilleure estimation à la section A du rapport, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime. La section D contient les projections des revenus et des dépenses pour les trois types de régime. Viennent enfin la conclusion de notre analyse actuarielle et l'opinion actuarielle concernant cette évaluation.

Les diverses annexes présentent des renseignements complémentaires concernant les dispositions du PCPE, les données, les hypothèses et méthodes utilisées et les analyses de sensibilité effectuées.

C. Principales observations

Les principales observations de ce rapport actuariel sont résumées ci-dessous. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

- Le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) est mis en place dans l'année de prêt 2009-10. Selon les projections, le montant de bourses versé augmente de 523 millions de dollars en 2009-10 à 643 millions de dollars en 2033-34.
- Le ralentissement économique a un impact surtout sur les inscriptions aux études postsecondaires et sur les prêts émis dans l'année de projection 2009-10. Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire augmente de 50 000 et le nombre d'étudiants qui reçoivent un prêt du PCPE augmente de 18 000.
- Le montant total de nouveaux prêts émis en 2008-09 s'élève à 2 070 millions de dollars et augmente légèrement à 2 091 millions de dollars en 2009-10 selon les projections. L'augmentation de 21 millions de dollars est le résultat combiné des effets opposés du nouveau PCBE et du ralentissement économique. Les nouveaux prêts émis devraient augmenter au cours de la période de projection et atteindre 3 254 millions de dollars en 2033-34.
- Le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal devrait diminuer et passer de 37 % en 2008-09 à 33 % en 2009-10 en raison du nouveau PCBE. Cependant, cette proportion devrait augmenter par la suite et atteindre 72 % en 2033-34.
- Le portefeuille de prêts directs augmente, passant de 11,3 milliards de dollars au 31 juillet 2009 à 20,7 milliards de dollars à la fin de la période de projection. Le solde des prêts directs en défaut au 31 juillet 2009 est de 1,4 milliard de dollars et devrait atteindre 2,7 milliards de dollars en 2033-34.
- Selon les projections, le maximum de 15 milliards de dollars pour le montant total des prêts d'études impayés, prévu à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, sera atteint au cours de l'année de prêt 2014-15.
- Un nouveau Programme d'aide au remboursement (PAR) est mis en place dans l'année de prêt 2009-10. Ce programme remplace les mesures d'exemption d'intérêt et de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR). Une provision pour le PAR est établie et le taux de provision est 1,8 %, ce qui est supérieur au taux de provision de 1,0 % établi dans le rapport précédent pour l'ancienne mesure de RDR, puisqu'une augmentation de l'utilisation est anticipée.
- Le coût net total (écart entre les dépenses et les revenus) du gouvernement pour le PCPE devrait augmenter et passer de 701 millions de dollars en 2008-09 à 1,8 milliard de dollars en 2033-34, soit une hausse annuelle moyenne de 3,9 %. Le coût net du Programme est significativement plus élevé que dans le rapport précédent en raison de l'augmentation de l'aide directe offerte aux étudiants en vertu du nouveau PCBE.
- L'hypothèse future du taux de défaut brut, qui se situait à 20 % dans le rapport précédent, est réduite à 16 %. Cette réduction est en partie attribuable au nouveau PAR. À la lumière des données récentes, l'hypothèse de recouvrement futur, qui se situait à 29 % dans le rapport précédent, est également réduite et se situe à 26 %. Par conséquent, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est réduit à 12,4 %. Afin de tenir compte de l'effet du ralentissement économique sur les prêts en cours de remboursement, le taux de défaut est

augmenté alors que les recouvrements sont réduits pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11.

- Les taux de provision pour créances irrécouvrables - intérêt sont augmentés puisque l'expérience récente démontre une diminution des intérêts recouvrés.
- L'annexe 4 présente une analyse de sensibilité qui prévoit l'indexation annuelle de la limite hebdomadaire de 210 $ au taux d'inflation. Ce scénario se traduit par une augmentation de 17 millions de dollars (0,8 %) des prêts émis en 2010-11 et de 1,4 milliard de dollars (42 %) en 2033-34.

II. Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt antérieures à août 1995, alors que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995.

Le 1er août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, la projection du portefeuille et une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1er août au 31 juillet).

La section A du rapport présente les hypothèses établies selon le meilleur jugement de l'actuaire. Ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies en insistant sur les éléments qui influencent la croissance des nouveaux prêts émis.

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chaque année de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante (18 à 34 ans) pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants inscrits à des études postsecondaires et, donc, admissibles à un prêt en vertu du PCPE. Le contexte économique et démographique futur, marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre, sert d'assise à l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité tels que l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active et le taux d'inscription aux études postsecondaires.

La section C présente une projection du portefeuille de prêts pour chaque type de régime (garanti, à risques partagés et direct). La section D montre une prévision du coût net du PCPE. Pour le gouvernement, la mise en œuvre du programme de prêts directs entraîne des coûts plus élevés. Les coûts liés aux prêts directs comprennent la bonification d'intérêt pendant la durée des études, l'exemption d'intérêt en vertu du Programme d'aide au remboursement (PAR), les provisions pour PAR (principal) et créances irrécouvrables (principal et intérêt), le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), les montants compensatoires versés à la province et aux territoires non participants, les prêts pardonnés à la suite d'une invalidité ou d'un décès et les frais d'administration. Les coûts sont réduits par un estimé des revenus d'intérêt nets provenant des versements d'intérêt par les étudiants, des paiements d'intérêt au titre du PAR et de l'intérêt accumulé au cours de la période de six mois suivant la fin des études et sur les prêts en défaut.

Les estimations actuarielles effectuées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles du Programme, décrites à l'annexe 1. Les autres annexes présentent une description des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité effectuées, de même que les résultats des analyses de sensibilité pour évaluer l'effet de la modification de certaines hypothèses, telles que la limite de prêt, les taux d'intérêt et le taux de défaut net.

A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses sont établies selon le meilleur jugement de l'actuaire et sont dites « basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses reposent sur celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) et sont ajustées en fonction des années de prêt et du contexte économique et démographique actuel.

Les hypothèses ont été choisies pour former un ensemble cohérent en tenant compte des interrelations. Les sections suivantes présentent les hypothèses utilisées ainsi que leur évolution.

1. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont basées sur la population du Canada et du Québec au 1er juillet 2006, à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population du Canada est ajustée pour exclure la province et les territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires.

2. Hypothèses économiques

Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires et le coût d'emprunt pour les étudiants et le gouvernement.

a) Évolution de la population active

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1960. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des vingt-cinq prochaines années, telles que le ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi que des changements dans la composition de la population active.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a créé une abondance de travailleurs, faisant ainsi augmenter le taux de chômage et influant sur la transition études-travail au cours des vingt dernières années. Dans les années 1990, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à demeurer sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes puisque, en raison des mauvaises conditions du marché du travail, il était moins probable qu'ils se trouvent un emploi.

Depuis une décennie, les conditions difficiles du marché du travail ont entraîné le prolongement de la transition de l'école au marché du travail. Jusqu'à récemment, beaucoup de jeunes avaient de la difficulté à trouver du travail. L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, du départ à la retraite de la génération du « baby-boom » et des répercussions de ces éléments sur la croissance et la répartition de la population active.

Cependant, le récent ralentissement économique, marqué par l'augmentation des taux de chômage et la compression de l'économie, a eu un impact sur le marché du travail. Lors des deux dernières récessions (1981-82 et 1990-92), le taux de chômage des jeunes (15-24) a augmenté de plus de 50 %. En plus, la participation des jeunes au marché du travail a en général diminué, alors que la participation des femmes pour certains groupes d'âge a augmenté au début des années 80 puisque les femmes étaient de plus en plus présentes sur le marché de travail.

Dans le 23e rapport actuariel du RPC, un test de sensibilité appelé « demi-cycle économique » a été utilisé afin de reproduire l'impact de la récession économique de 1981-82 sur le marché du travail. Comparativement à l'année dernière, les prévisions du secteur privé ont été révisées à la baisse, ainsi le taux de chômage canadien est passé de 9,0% à 8,5% en 2010. Ces deux taux sont plus élevés que le taux de 6,3 % qui sous-tend les projections du marché du travail pour le rapport du RPC. Cependant, ces prévisions sont également plus optimistes que les projections du « demi-cycle économique ». La moyenne des prévisions du taux de chômage correspond à 50 % du test de sensibilité « demi-cycle économique » établi dans le 23e rapport actuariel du RPC. Cette proportion est inférieure à celle de 60 % utilisée dans le rapport actuariel sur le PCPE au 31 juillet 2008.

Par conséquent, pour le scénario du PCPE basé sur la meilleure estimation, les taux de participation des jeunes au marché du travail sont réduits pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 dans une proportion correspondant à 50 % de la variation des taux de participation des hommes durant la récession de 1981-82. Les taux de participation des femmes sont réduits par le même pourcentage que les taux de participation des hommes puisque les femmes représentent maintenant une plus grande proportion de la population active et il est peu probable que leurs taux de participation augmentent comme ce fut le cas dans la récession de 1981-82. Les taux de participation sont graduellement augmentés à partir de 2011-12 avant de retourner aux hypothèses du RPC basées sur la meilleure estimation en 2016-17. La diminution des taux d'activité se traduit par une augmentation du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire ainsi que du nombre d'étudiants au PCPE.

À compter de 2011, la progression plus lente de la population active créera davantage de possibilités d'emplois pour les 18 à 34 ans et devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 78,7 % pour l'année de prêt 2010-11 à 82,3 % en 2033-34. Par conséquent, les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail, ce qui fera diminuer la proportion de la population active demeurant dans le système d'éducation. Cependant, la croissance de la population active est quelque peu mitigée jusqu'en 2016-17 en raison du ralentissement économique et de sa reprise subséquente.

b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Par conséquent, le taux d'inflation annuel, qui était d'environ 1,3 % en moyenne pour l'année de prêt 2008-09, est considéré être 1,0 % pour l'année de prêt 2009-10, avant d'augmenter à 2,0 % en 2010-11. Le taux est par la suite maintenu constant pour les deux années suivantes. À partir de 2013-14, le taux est uniformément augmenté à son niveau ultime de 2,4 % en 2016-17. Ce taux d'inflation est maintenu constant jusqu'à la fin de la période de projection.

Les dépenses des étudiants sont utilisées dans le processus d'évaluation des besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut être consenti. Ces dépenses comprennent la

nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements. Elles varient en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses puisqu'ils évoluent en partie en raison de la politique gouvernementale. Selon les intentions énoncées dans les budgets provinciaux et la croissance réelle des frais de scolarité, l'augmentation des frais de scolarité est estimée à 3,6 % dans les années de prêt 2009-10 à 2012-13. Par le passé, en raison de la compression des dépenses publiques, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des compressions budgétaires semblables sont prévues à cause du vieillissement de la population, et compte tenu des résultats antérieurs, les frais de scolarité sont indexés à long terme au taux d'inflation plus 3,0 %.

Le taux d'augmentation des gains annuels moyens influence les ressources des étudiants, notamment les gains des étudiants et les contributions parentales. Le taux d'augmentation des gains moyens est fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une progression plus lente de la population active, surtout après 2011-12, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. L'augmentation réelle des gains moyens augmente progressivement de 0,7 % en 2009-10 à 1,3 % en 2015-16. Elle est maintenue à ce niveau jusqu'à la fin de la période de projection.

c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, les étudiants s'endettent envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement assume le risque associé au coût d'emprunt pour toute la durée du prêt. La durée du prêt englobe trois périodes. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études et bénéficie de la bonification de l'intérêt. Ensuite, il y a une période de grâce de six mois durant laquelle l'intérêt s'accumule, mais aucun paiement n'est exigé. Enfin, la période de remboursement est normalement d'une durée de neuf ans et demi. Le rendement historique réel des obligations dix ans du gouvernement du Canada est le point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Dans les derniers mois, le rendement des obligations fédérales a diminué et cette tendance devrait se renverser à court terme. Par conséquent, le coût d'emprunt réel du gouvernement est estimé à 3,5 % pour l'année de prêt 2009-10. Ce taux devrait augmenter progressivement par la suite pour atteindre un niveau ultime de 4,9 % à partir de 2016-17. Le coût d'emprunt du gouvernement présenté au tableau 1 est composé du coût d'emprunt réel du gouvernement et du taux d'inflation.

Tableau 1 Coûts d'emprunt

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(3) + 250 pts
2009-10	1,0	2,5	3,5	2,3	4,8
2010-11	2,0	1,8	3,8	3,2	5,7
2011-12	2,0	2,0	4,0	4,0	6,5
2012-13	2,0	2,1	4,1	4,2	6,7
2013-14	2,1	2,2	4,3	4,4	6,9
2014-15	2,2	2,3	4,5	4,6	7,1
2015-16	2,3	2,4	4,7	4,9	7,4
2016-17+	2,4	2,5	4,9	5,2	7,7

Le taux préférentiel a diminué pendant l'année de prêt 2008-09 passant de 4,75 % en début d'année à 2,25 % en avril 2009. L'hypothèse du taux moyen préférentiel pour l'année de prêt 2009-10 est fixée à 2,25 % et augmente à 3,2 % dans l'année de prêt 2010-11 en se basant sur la reprise graduelle anticipée de l'économie. À partir de l'année de prêt 2011-12, il est prévu que le taux préférentiel augmente progressivement pour atteindre un niveau ultime de 5,2 % en 2016-17. Le coût d'emprunt de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt, correspond à la somme du taux préférentiel et de 250 points de base. À la suite des récentes coupures du taux préférentiel, le coût d'emprunt de l'étudiant pour l'année de prêt 2009-10 a diminué, passant de 5,5 % dans le rapport précédent à 4,8 %. Le coût d'emprunt de l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

3. Hypothèses relatives aux provisions

Depuis août 2000, le PCPE est un programme offert et financé directement par le gouvernement. Trois provisions ont été établies pour couvrir les pertes futures : créances irrécouvrables – principal, créances irrécouvrables – intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR). Dans le budget 2008, le gouvernement a annoncé la création du nouveau Programme d'aide au remboursement (PAR) pour remplacer les mesures d'exemption d'intérêt et de RDR. Une nouvelle provision pour PAR – principal est créée à partir d'août 2009.

La provision pour créances irrécouvrables – principal est basée sur une approche prospective qui utilise une image du portefeuille à un moment spécifique pour déterminer le montant de la provision à ce moment. Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses pour les taux de défaut et recouvrement sont utilisées pour projeter la valeur de la provision. Pour chaque catégorie de prêt et selon la période écoulée depuis que le prêt a atteint cet état, le taux et la distribution appropriés sont appliqués pour déterminer la valeur de la provision.

Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est appliqué au solde de prêts émis qui est obtenu en réduisant les prêts émis des paiements préalables et des prêts pardonnés en cours d'études ou au cours de la période de six mois suivant la fin des études. Ce taux de provision, qui correspondait à 14,8 % dans le rapport précédent, est réduit à 12,4 %. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année de prêt. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – principal correspond à l'écart entre la provision totale calculée à la fin d'une année et la provision totale à la fin de l'année précédente réduite des radiations de l'année.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt est basée sur le statut recouvrable des comptes et la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt couru sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu jusqu'à ce que le prêt devienne irrécouvrable. Pour contrebalancer ce revenu, une provision est établie en fonction des intérêts courus à la fin de chaque année. Le pourcentage de cette provision évolue en fonction du nombre d'années écoulées depuis le défaut. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – intérêt correspond à l'écart entre la provision calculée à la fin d'une année et la provision à la fin de l'année précédente réduite des radiations de l'année.

Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt sont augmentés comparativement au rapport précédent en raison des recouvrements d'intérêt qui ont été moins élevés que prévu. Les taux projetés tiennent compte qu'une grande partie de l'intérêt est considérée irrécouvrable à partir de la sixième année suivant le défaut en raison de la période de prescription de six ans prévue par la loi. L'ensemble des taux de provision utilisé pour déterminer la provision en date

du 31 juillet 2010 est indiqué dans le tableau 2. Ces taux sont aussi utilisés pour déterminer la provision en date du 31 mars 2010 aux fins des comptes publics.

Le nouveau PAR est composé de deux volets pour aider les étudiants emprunteurs à rembourser entièrement leurs prêts dans une période de quinze ans (ou dix ans si l'emprunteur a une invalidité permanente). Le volet 1 s'applique pour une période maximale de cinq ans à l'intérieur d'une période de dix ans suivant la fin des études. Le gouvernement acquittera le solde impayé des intérêts qui ne sont pas couverts par les versements mensuels adaptés au revenu de l'emprunteur. Le volet 2 commence dès la fin du volet 1 ou après une période de remboursement de dix ans suivant la fin des études. Le gouvernement continue d'acquitter les intérêts, comme dans le volet 1, et commence à payer une partie du principal du prêt étudiant (soit la différence entre le versement mensuel exigé et le versement mensuel adapté au revenu).

Par conséquent, la nouvelle provision pour PAR – principal couvre les coûts futurs liés au volet 2 du PAR, au cours duquel le solde du principal du prêt est graduellement remboursé, en partie ou entièrement, par le gouvernement. La provision pour RDR actuelle est renversée. Le nouveau taux de provision pour PAR – principal, appliqué au solde des prêts émis, est 1,8 %. Le taux de provision pour RDR établi dans le rapport précédent était 1,0 %.

Puisque le PAR est un nouveau programme pour lequel très peu de données d'expérience sont disponibles, les projections de coûts et les hypothèses qui y sont reliées seront révisées selon l'expérience à venir et le taux de provision sera modifié en conséquence. Comme pour l'exemption d'intérêt, une modeste provision pour PAR (volets 1 et 2) – intérêt est déterminée par RHDCC pour tenir compte du moment de la comptabilisation des intérêts accumulés.

Tableau 2 Hypothèses relatives aux provisions

Provision		Hypothèses
Taux appliqué au solde de prêts émis		(%)
Créances irrécouvrables – principal		12,4
Programme d'aide au remboursement		1,8
Total		**14,2**
Taux appliqué au solde des intérêts recouvrables	**Année depuis le défaut**	(%)
Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	1re	33,6
	2e	46,1
	3e	57,1
	4e	66,0
	5e	74,4
	6e	71,6
	7e	71,8
	8e	72,1
	9e	72,5

Le tableau 3 résume les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

Tableau 3 Hypothèses basées sur la meilleure estimation

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,6 par femme
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada 2000-02, avec améliorations
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,54 % à compter de 2020
4. Taux d'activité des jeunes (provinces et territoire participants, âges 18 à 34)	78,6 % (2009-10) ⋮ 82,3 % (2033-34)
5. Écart de salaire réel	0,7 % (2009-10) 0,9 % (2010-11) ⋮ 1,3 % (2015-16 et plus)
6. Inflation	1,0 % (2009-10) 2,0 % (2010-11) ⋮ 2,4 % (2016-17 et plus)
7. Augmentations des frais de scolarité	3,6 % (2009-10) 3,6 % (2010-11) 3,6 % (2011-12) 3,6 % (2012-13) ⋮ IPC + 3,0 % (2016-17 et plus)
8. Coût d'emprunt du gouvernement	3,5 % (2009-10) ⋮ 4,9 % (2016-17 et plus)
9. Coût d'emprunt des étudiants	4,8 % (2009-10) ⋮ 7,7 % (2016-17 et plus)
10. Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal	12,4 % (2009-10 et plus)
11. Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt	33,6 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an) ⋮ 71,6 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 5 à 6 ans) ⋮ 100,0 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 14 à 15 ans)
12. Taux de provision pour PAR – principal	1,8 % (2009-10 et plus)

B. Projection des prêts émis totaux

Le but de la présente section est de projeter le montant total des prêts émis dans le cadre du PCPE. La première étape consiste à projeter le nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Ensuite, le nombre futur d'étudiants participant au PCPE est déterminé en utilisant une projection de la distribution de leurs besoins. Enfin, les éléments qui précèdent sont combinés pour projeter le montant total des nouveaux prêts émis.

1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire

La projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire est requise puisqu'elle est utilisée pour déterminer la demande au titre du PCPE. Les facteurs démographiques et les inscriptions au niveau postsecondaire sont les éléments qui influenceront le plus l'évolution du nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire.

a) Projections démographiques

La population du Canada, sauf le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, âgée entre 18 et 34 ans, sert à projeter le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire. L'évolution de cette population est assez juste, puisqu'elle provient des individus nés entre 1974 et 2013, qui sont pour la plupart inclus dans la population.

Pendant les sept premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme la « génération écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Il est prévu que le nombre des 18 à 34 ans augmentera, passant de 5 937 000 en 2008-09 à 6 180 000 en 2015-16. Au cours des dix-huit dernières années de la projection, le nombre des 18 à 34 ans diminue pour s'établir à 5 978 000. Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 4, on prévoit que le nombre des 18 à 34 ans augmentera de 41 000 pendant la période de projection de 25 ans.

b) Inscriptions au niveau postsecondaire

Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire est étroitement lié à l'évolution du groupe des inactifs (absents du marché du travail) de 18 à 34 ans. Les inactifs peuvent être plus enclins à poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, il est présumé que le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire évolue, concurremment avec la population inactive.

Il y a deux facteurs significatifs qui influenceront le nombre d'individus actifs et, par conséquent, les inscriptions au niveau postsecondaire. Le premier facteur est le ralentissement économique. Comme discuté auparavant, l'augmentation du taux de chômage canadien contribuera à la diminution des taux de participation au marché du travail. Ceci est particulièrement vrai pour ceux qui viennent tout juste de terminer un programme postsecondaire et qui débutent leur carrière et qui ont moins d'expérience et d'ancienneté que leurs collègues. La diminution des taux d'activité en 2009-10 et 2010-11, suivie par une reprise sur six ans pour rejoindre les taux basés sur la meilleure estimation utilisés pour le RPC, résultera en une population active plus petite pendant cette période. Il est attendu qu'une grande proportion de ces personnes nouvellement sans emploi ou incapables d'entrer sur le marché du travail choisiront de poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire est légèrement plus élevé qu'il ne l'aurait été sans la diminution des taux d'activité durant cette période.

Le second facteur affectant la population active est le vieillissement et la retraite des « baby-boomers » qui, jumelé à une pénurie de travailleurs en raison du faible indice de fécondité, devrait créer de fortes tensions sur le marché du travail. Les générations qui ont suivi celles des « baby-boomers » sont plus restreintes et comportent donc un nombre moins élevé de nouveaux venus sur le marché du travail en remplacement des « baby-boomers » partant à la retraite. Il en résultera une pénurie de main-d'œuvre dont l'impact s'accroîtra à mesure que de plus en plus de « baby-boomers » prendront leur retraite.

Le graphique 1 montre que le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans) a toujours été très faible dans le passé par rapport aux nouveaux venus. Cette situation devrait changer radicalement au cours des 6 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, soit 2 227 000. D'ici 2025, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 661 000) dépassera de 34 % celui des nouveaux venus (1 980 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle réalité car il y avait habituellement au moins deux nouveaux venus par personne qui atteignait l'âge de la retraite. Ce ratio diminuera de façon marquée à moins de un nouveau venu par personne qui atteint l'âge de la retraite. Par conséquent, les taux d'activité chez les 18 à 34 ans devraient augmenter à la suite de la reprise de l'économie et la période de transition études-travail devrait diminuer en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

Graphique 1 Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans

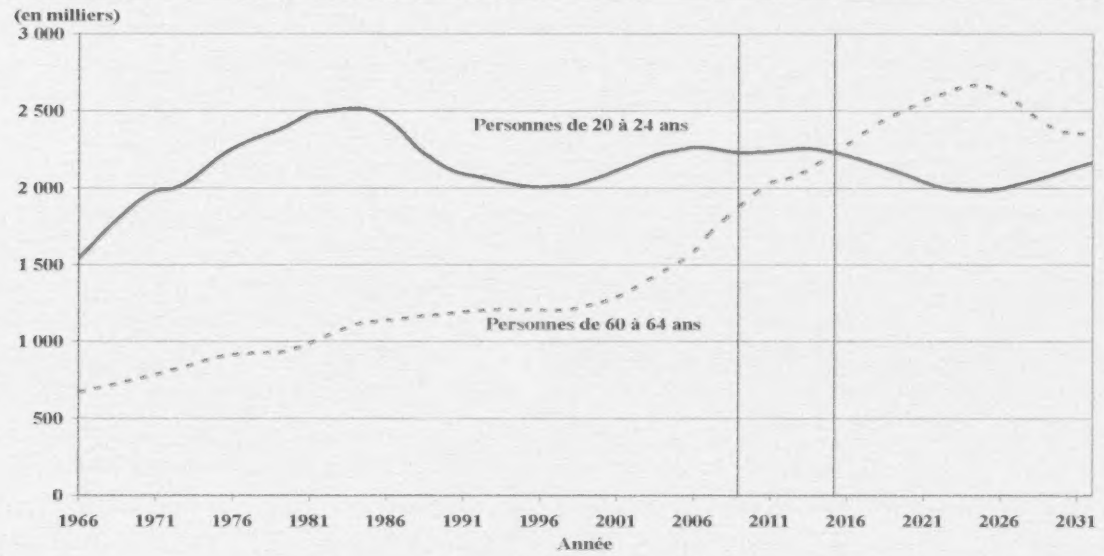

Le tableau 4 indique que le nombre d'inactifs augmentera pour passer de 1 226 000 à 1 284 000 au cours des deux premières années de la période de projection, ce qui représente une augmentation de 58 000. Ceci est causé par une augmentation du chômage et une diminution correspondante des taux d'activité. Au cours des vingt-trois dernières années de la période de projection, le nombre d'inactifs diminue de 226 000 et se situe à 1 058 000 dans l'année de prêt 2033-34. Cette diminution importante résulte de la pénurie de main-d'œuvre anticipée et de l'hypothèse selon laquelle les taux d'activité pour les 18 à 34 ans augmenteront au cours des vingt-trois dernières années de la période de projection, en raison de la reprise économique, des

conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles. À mesure que les taux d'activité augmenteront, le nombre d'inactifs diminuera.

Tableau 4 Population et étudiants au niveau postsecondaire

Année de prêt	Population du Canada sauf Québec, T.N.-O et Nunavut (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits à temps plein (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2008-09	5 937	1 226	1 023	-	-
2009-10	5 993	1 280	1 073	50,4	4,9
2010-11	6 038	1 284	1 077	4,1	0,4
2011-12	6 077	1 274	1 062	-15,5	-1,4
2012-13	6 113	1 266	1 046	-15,3	-1,4
2013-14	6 150	1 264	1 040	-6,1	-0,6
2014-15	6 175	1 260	1 034	-6,2	-0,6
2015-16	6 180	1 242	1 015	-19,3	-1,9
2016-17	6 172	1 222	994	-21,0	-2,1
2017-18	6 155	1 207	979	-15,0	-1,5
2018-19	6 130	1 193	966	-12,9	-1,3
2019-20	6 093	1 170	945	-20,4	-2,1
2020-21	6 049	1 141	919	-26,8	-2,8
2021-22	6 011	1 121	903	-15,4	-1,7
2022-23	5 986	1 110	897	-6,4	-0,7
2023-24	5 967	1 096	890	-7,0	-0,8
2024-25	5 941	1 079	883	-7,3	-0,8
2025-26	5 911	1 062	877	-6,2	-0,7
2026-27	5 893	1 053	876	-0,3	0,0
2027-28	5 884	1 049	881	5,2	0,6
2028-29	5 886	1 045	890	8,5	1,0
2029-30	5 894	1 043	899	9,0	1,0
2030-31	5 902	1 038	904	5,2	0,6
2031-32	5 916	1 044	914	10,0	1,1
2032-33	5 943	1 051	923	9,0	1,0
2033-34	5 978	1 058	931	8,2	0,9

L'évolution de la population inactive des 18 à 34 ans est un bon indicateur de celle de la population poursuivant des études postsecondaires. Le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire, de même que la participation au PCPE, varient d'un groupe d'âge à l'autre. Pour les besoins de la projection, les étudiants inscrits à temps plein sont divisés par groupe d'âge. Dans les rapports précédents, le nombre total d'étudiants inscrits à temps plein publié était divisé en groupe d'âge selon la distribution des participants au PCPE. La méthodologie pour projeter le nombre d'étudiants inscrits est modifiée pour utiliser le nombre réel d'étudiants inscrits à temps plein par groupe d'âge fourni par Statistiques Canada. Les nouvelles données, combinées à la nouvelle méthodologie, produisent un nombre d'étudiants inscrits à temps plein plus élevé que dans le rapport précédent pour toute la période de projection. De plus, un facteur d'inscription aux études postsecondaires, correspondant au ratio du nombre historique d'inscriptions au niveau postsecondaire sur la population inactive pour chaque groupe d'âge, est appliqué à la population inactive future pour déterminer l'évolution des inscriptions au niveau postsecondaire.

Au tableau 4, la projection de la population 18 à 34 ans inscrite à temps plein aux études postsecondaires augmente de 54 000 (1 023 000 à 1 077 000) au cours des deux premières années de la période de projection en raison du ralentissement économique. Au cours des années

suivantes de la période de projection, le nombre d'étudiants décroit en raison de la diminution du nombre d'inactifs dans la population 18 à 34 ans.

2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants

Pour projeter le nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, il faut projeter la distribution des besoins des étudiants, de même que leurs besoins moyens. Les étudiants inscrits au niveau postsecondaire ne sont pas tous admissibles au PCPE. Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer si un étudiant a droit à un prêt et, dans l'affirmative, le montant qu'il peut recevoir. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent, s'il y a lieu, des dépenses par rapport aux ressources. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, le logement, la nourriture et le transport. Les ressources englobent les gains des étudiants, les actifs et les contributions parentales. Les distributions des besoins des étudiants sont projetées à partir des données pour l'évaluation des besoins des étudiants au PCPE fournies par le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

Pour ce rapport, la méthodologie a été améliorée en utilisant le fichier de données pour l'évaluation des besoins de l'année de prêt 2007-08. Dans les rapports précédents, les besoins de tous les étudiants étaient modélisés avec la même courbe des besoins. Pour ce rapport, les étudiants ont été divisés en trois groupes selon leur mode de vie et une courbe des besoins pour chacun des groupes a été modélisée. Les résultats sont ensuite mis en commun à l'aide d'une moyenne pondérée en fonction des prêts émis.

Tableau 5 Besoins moyens des étudiants

Année de prêt	Ressources ($)	Frais de scolarité ($)	Autres dépenses ($)	Total des dépenses ($)	Besoins moyens des étudiants ($)	Hausse des besoins moyens des étudiants ($)
	(1)	(2)	(3)	(2) + (3)	(2) + (3) - (1)	
2008-09	5 100	6 000	11 000	17 000	11 900	
2009-10	5 000	6 200	11 100	17 400	12 300	400
2010-11	5 100	6 400	11 200	17 700	12 500	200
2011-12	5 300	6 700	11 500	18 100	12 800	300
2012-13	5 500	6 900	11 700	18 600	13 100	300
2013-14	5 800	7 200	11 900	19 100	13 300	200
2014-15	5 900	7 500	12 100	19 600	13 700	400
2015-16	6 100	7 900	12 400	20 200	14 100	400
2016-17	6 400	8 200	12 700	20 900	14 600	500
2017-18	6 600	8 700	13 000	21 700	15 100	500
2018-19	6 800	9 200	13 300	22 400	15 600	500
2019-20	7 100	9 700	13 600	23 200	16 100	500
2020-21	7 400	10 200	13 900	24 100	16 700	600
2021-22	7 600	10 700	14 200	24 900	17 300	600
2022-23	7 900	11 300	14 500	25 800	17 900	600
2023-24	8 200	11 900	14 900	26 800	18 600	700
2024-25	8 500	12 600	15 200	27 800	19 300	700
2025-26	8 800	13 200	15 600	28 800	20 000	700
2026-27	9 200	14 000	15 900	29 900	20 700	700
2027-28	9 500	14 700	16 300	31 000	21 500	800
2028-29	9 800	15 500	16 700	32 200	22 300	800
2029-30	10 200	16 300	17 100	33 400	23 200	900
2030-31	10 600	17 200	17 500	34 700	24 100	900
2031-32	11 000	18 200	17 900	36 000	25 000	900
2032-33	11 400	19 100	18 300	37 400	26 000	1 000
2033-34	11 800	20 200	18 700	38 900	27 100	1 100

Le tableau 5 fait état des trois principales composantes des besoins des étudiants et des besoins moyens. Le nouveau fichier de données contenant l'évaluation des besoins et la nouvelle méthodologie utilisée pour projeter les courbes des besoins projettent des ressources et des dépenses plus élevées que le rapport précédent. Puisque l'augmentation prévue des dépenses est plus élevée que l'augmentation prévue des ressources, les besoins moyens des étudiants sont aussi plus élevés que ceux du rapport précédent. Les emplois perdus en raison du ralentissement économique réduiront les ressources des étudiants dans les années de prêt 2009-10 et 2010-11. Les pertes d'emploi anticipées sont basées sur la baisse du taux d'emploi en juillet pour les jeunes lors de la récession de 1981-82. La diminution des ressources est graduellement éliminée lors des deux années suivantes et les ressources correspondent à l'hypothèse basée sur la meilleure estimation à partir de 2013-14. La diminution des ressources des étudiants se traduit par une augmentation des besoins des étudiants ainsi que du prêt moyen. La diminution des ressources contribuera également à l'augmentation du nombre d'étudiants au PCPE ainsi qu'à l'augmentation des nouveaux prêts émis pour les années de prêt 2009-10 à 2012-13

Les frais de scolarité représentent la principale cause d'augmentation des besoins des étudiants et sont ultimement indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation. Par contre, les frais de scolarité se situaient en moyenne à 2,7 % au-dessus du taux d'inflation au cours des dix dernières années et à 4,3 % au-dessus de l'inflation au cours des quinze dernières années. Les autres dépenses qui incluent les livres, le logement, la nourriture et le transport, sont indexées au taux d'inflation. Les ressources augmentent moins rapidement que les frais de scolarité, soit à un taux d'indexation ultime de 1,3 % au-dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de 6 000 $ en 2008-09 à 20 200 $ en 2033-34. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront, passant de 118 % en 2008-09 à 171 % en 2033-34.

Graphique 2 Projection des courbes des besoins des étudiants au PCPE (personne à charge, célibataire, ne vivant pas chez ses parents)

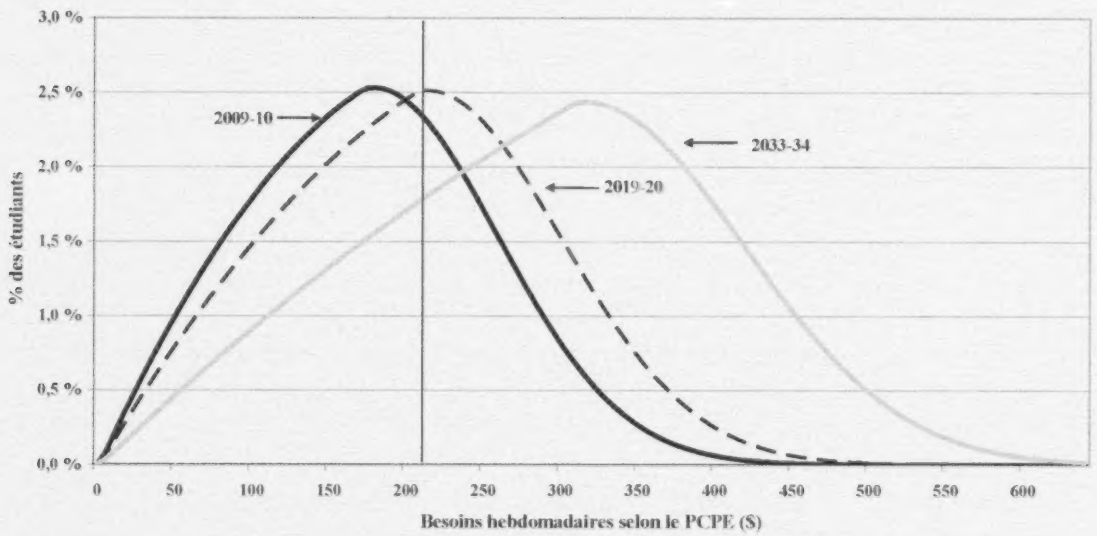

Le graphique 2 est une projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE pour trois années de la période de projection de vingt-cinq ans. L'aire sous chaque courbe successive augmente d'une année à l'autre et reflète par conséquent l'accroissement de la

proportion d'étudiants au PCPE. La proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE correspond à la proportion d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire qui reçoivent un prêt en vertu du PCPE. La ligne verticale située à 210 $ dans le graphique 2 représente la limite de prêt actuelle. Les étudiants dont les besoins se situent à droite de cette ligne recevront le prêt maximal. Ceux dont les besoins n'excèdent pas le prêt maximal sont admissibles à un prêt correspondant à la valeur totale de leurs besoins. L'impact d'une limite de prêt constante sur les nouveaux prêts émis est visible, puisque l'aire sous la courbe et à droite de la ligne verticale augmente avec le temps.

Au cours de la période de projection, les courbes des besoins modélisées s'aplanissent à mesure que les étudiants se déplacent vers la droite de la courbe en raison de l'accroissement de leurs besoins. Les besoins augmentent si les dépenses augmentent plus vite que les ressources, comme supposé pour cette analyse. Les données pour l'évaluation des besoins montrent que les étudiants ayant des besoins élevés disposent de ressources très modestes. Par conséquent, les étudiants qui se trouvent à droite du sommet de la courbe des besoins ont peu de ressources et constateront une forte augmentation de leurs besoins. Les étudiants qui se trouvent à gauche du sommet de la courbe verront leurs besoins augmenter dans une proportion inférieure à la moyenne puisque tout accroissement des besoins serait partiellement compensé par une hausse des ressources. Il est prévu que, à mesure que les besoins des étudiants augmenteront, les nouveaux participants admissibles feront leur entrée à gauche du sommet. De nouveaux étudiants participeront au PCPE parce que leurs besoins, autrefois négatifs, deviendront positifs, ou parce que leurs besoins auront suffisamment augmenté pour justifier une demande de prêt. À mesure que les besoins augmenteront, les participants devraient se déplacer vers la droite du sommet.

Le tableau 6 indique l'évolution des étudiants qui bénéficient d'un prêt pendant la période de projection de 25 ans. Un accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE est prévu puisque les frais de scolarité et les autres dépenses augmenteront plus vite que les ressources. Il s'agit de la principale cause d'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit de la multiplication du nombre d'étudiants inscrits à temps plein et de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE résultant de chaque courbe successive des besoins. Le tableau 6 montre que la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE devrait augmenter de 36 % en 2008-09 à 51 % en 2033-34, ajoutant 106 000 étudiants au Programme. Par conséquent, le nombre d'étudiants au PCPE augmente de 367 000 en 2008-09 à 473 000 en 2033-34. Le nombre d'étudiants dans le PCPE présenté dans le tableau 6 représente ceux qui reçoivent un prêt dans une année de prêt en excluant ceux qui reçoivent seulement une bourse sous le nouveau PCBE. En effet, certains étudiants recevront une bourse plus élevée que leur besoin, réduisant ainsi leur prêt à zéro. Par conséquent, le nombre projeté d'étudiants qui reçoivent un prêt est réduit.

Tableau 6 Bénéficiaires de prêts

Année de prêt	Étudiants à temps plein (en milliers)	Proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (%)
	(1)	(2)	(1) x (2)		
2008-09	1 023	35,9	367	-	-
2009-10	1 073	35,8	385	18	4,9
2010-11	1 077	36,0	388	3	0,8
2011-12	1 062	36,2	385	-3	-0,8
2012-13	1 046	36,5	382	-2	-0,6
2013-14	1 040	36,7	382	0	-0,1
2014-15	1 034	37,2	384	2	0,6
2015-16	1 015	37,7	383	-1	-0,4
2016-17	994	38,3	381	-2	-0,5
2017-18	979	39,0	382	1	0,1
2018-19	966	39,7	383	1	0,4
2019-20	945	40,3	381	-2	-0,4
2020-21	919	41,0	377	-5	-1,2
2021-22	903	41,7	376	0	-0,1
2022-23	897	42,3	379	3	0,8
2023-24	890	42,9	382	3	0,7
2024-25	883	43,5	384	2	0,6
2025-26	877	44,3	388	4	1,0
2026-27	876	45,0	395	6	1,6
2027-28	881	45,8	404	9	2,3
2028-29	890	46,5	414	10	2,5
2029-30	899	47,3	425	11	2,6
2030-31	904	48,0	434	9	2,1
2031-32	914	48,8	446	13	2,9
2032-33	923	49,7	459	13	2,8
2033-34	931	50,8	473	14	3,1

3. Nouveaux prêts émis

La présente section porte sur la détermination des nouveaux prêts émis au cours d'une année de prêt donnée. L'évolution du total des nouveaux prêts émis est surtout attribuable aux trois facteurs suivants : les besoins des étudiants, le montant de bourses versées au titre du Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) et le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal.

Premièrement, les besoins croissants des étudiants feront augmenter de plus en plus le total des nouveaux prêts émis puisqu'un nombre croissant d'étudiants deviendront admissibles à un prêt et en obtiendront un, alors que ceux qui étaient déjà admissibles à un prêt pourront se prévaloir d'un prêt plus important. Le tableau 7 montre que les besoins moyens des étudiants passeront de 11 925 $ en 2008-09 à 27 076 $ en 2033-34. Cette augmentation des besoins résulte en un plus grand nombre d'étudiants admissibles à un prêt. Toutefois, les prêts aux étudiants nouvellement admissibles sont plus petits, ce qui freine l'augmentation du montant moyen des prêts. Cela contribue de façon indirecte à ralentir la progression de la moyenne des prêts au cours de la période de projection de vingt-cinq ans.

Deuxièmement, le nouveau PCBE introduit dans l'année de prêt 2009-10 atténuera le besoin financier de plusieurs étudiants et par conséquent réduira le montant de prêts émis par le programme pour le reste de la période de projection. Le montant de bourses versées est considéré

augmenter avec le nombre d'étudiants dans le PCPE et passe de 523 millions de dollars en 2009-10 à 643 millions de dollars en 2033-34 (voir tableau 15). À mesure que la proportion d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal augmente, l'effet des nouvelles bourses sur les prêts émis devrait s'estomper puisque de plus en plus d'étudiants recevant une bourse auront des besoins qui dépassent la limite de prêt. Par conséquent, les étudiants seront plus portés à prendre le montant total de prêt auquel ils ont droit. En effet, en 2009-10, les prêts émis projetés sont réduits de 133 millions de dollars en raison du nouveau PCBE. Les prêts émis seront réduits de 75 millions de dollars en 2033-34. Une description du PCBE est présentée dans l'annexe 1. Les montants de bourses mensuelles pour les étudiants à faible revenu et à revenu moyen sont définis dans le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*. Aux fins de cette évaluation, ces montants sont considérés demeurer constants tout au long de la période de projection. Un test de sensibilité qui prévoit l'indexation annuelle des bourses en fonction de l'inflation est présenté dans l'annexe 4.

Troisièmement, une limite de prêt constante restreindra la croissance des nouveaux prêts émis. L'introduction du PCBE dans l'année de prêt 2009-10 va initialement diminuer la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal, puisque les besoins non comblés de certains étudiants seront satisfaits, réduisant ainsi leur prêt sous la limite hebdomadaire de 210 $. Cependant, au fil du temps, puisque les besoins des étudiants augmentent et que la limite demeure constante, le pourcentage des étudiants qui reçoivent le prêt maximal continuera d'augmenter.

La proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal a atteint 50 % en 2004-05, mais a diminué à 34 % en 2005-06 à la suite de l'augmentation de la limite hebdomadaire des prêts de 165 $ à 210 $. Le tableau 7 montre que la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal passe de 37 % en 2008-09 à 72 % en 2033-34. Ces étudiants ne verront donc pas leur prêt augmenter même si leurs dépenses augmentent. Le graphique 2 illustre cette situation et montre que la proportion d'étudiants dont les besoins sont supérieurs à la limite de prêt augmente pendant la période de projection.

Tableau 7 Augmentation des nouveaux prêts émis

Année de prêt	Besoins moyens des étudiants ($)	Augmentation (%)	% des étudiants à la limite	Nouveaux prêts émis (millions $)	Augmentation (%)	Étudiants au PCPE (milliers)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens ($)	Augmentation (%)
	(1)		(2)	(3)		(4)		(3) / (4)	
2008-09	11 925	-	37,1	2 070	-	367	-	5 643	-
2009-10	12 305	3,2	32,9	2 091	1,0	385	4,9	5 436	-3,7
2010-11	12 538	1,9	33,4	2 119	1,4	388	0,8	5 469	0,6
2011-12	12 795	2,0	34,2	2 120	0,0	385	-0,8	5 513	0,8
2012-13	13 054	2,0	35,3	2 127	0,3	382	-0,6	5 567	1,0
2013-14	13 341	2,2	36,4	2 147	1,0	382	-0,1	5 624	1,0
2014-15	13 704	2,7	37,6	2 185	1,7	384	0,6	5 686	1,1
2015-16	14 106	2,9	38,9	2 201	0,7	383	-0,4	5 749	1,1
2016-17	14 554	3,2	40,3	2 218	0,8	381	-0,5	5 822	1,3
2017-18	15 056	3,4	41,9	2 251	1,5	382	0,1	5 898	1,3
2018-19	15 580	3,5	43,7	2 290	1,7	383	0,4	5 977	1,3
2019-20	16 128	3,5	45,5	2 309	0,8	381	-0,4	6 054	1,3
2020-21	16 700	3,5	47,2	2 308	0,0	377	-1,2	6 128	1,2
2021-22	17 299	3,6	49,1	2 332	1,1	376	-0,1	6 197	1,1
2022-23	17 925	3,6	50,8	2 376	1,9	379	0,8	6 264	1,1
2023-24	18 579	3,7	52,6	2 417	1,7	382	0,7	6 327	1,0
2024-25	19 264	3,7	54,3	2 454	1,5	384	0,6	6 386	0,9
2025-26	19 980	3,7	56,2	2 502	1,9	388	1,0	6 445	0,9
2026-27	20 730	3,8	58,2	2 567	2,6	395	1,6	6 506	1,0
2027-28	21 515	3,8	60,1	2 649	3,2	404	2,3	6 563	0,9
2028-29	22 338	3,8	62,0	2 739	3,4	414	2,5	6 617	0,8
2029-30	23 199	3,9	63,9	2 833	3,4	425	2,6	6 669	0,8
2030-31	24 101	3,9	65,9	2 917	3,0	434	2,1	6 723	0,8
2031-32	25 046	3,9	67,9	3 025	3,7	446	2,9	6 774	0,8
2032-33	26 037	4,0	69,9	3 135	3,7	459	2,8	6 830	0,8
2033-34	27 076	4,0	71,9	3 254	3,8	473	3,1	6 878	0,7

Le tableau 7 indique l'augmentation annuelle des nouveaux prêts émis pendant la période de projection de 25 ans. Les nouveaux prêts émis passent de 2 070 millions de dollars en 2008-09 à 3 254 millions de dollars en 2033-34, soit une progression moyenne de 1,8 % par année. La croissance annuelle des nouveaux prêts émis est attribuable à deux facteurs : la progression annuelle moyenne du nombre d'étudiants au PCPE représente 1,0 % de la hausse, tandis que la progression annuelle moyenne des prêts moyens représente 0,8 %. Le montant des prêts moyens est déterminé à l'aide du ratio des nouveaux prêts émis sur le nombre d'étudiants au PCPE. La progression du montant des prêts moyens est freinée par le niveau constant de la limite de prêt.

L'évolution des nouveaux prêts émis est fonction de l'accroissement du nombre d'étudiants devenant admissibles en raison de la progression des besoins. Le montant des prêts moyens est peu touché car la limite de prêt est constante pendant la période de 25 ans. Toute augmentation significative de la limite aurait un impact appréciable sur le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis à long terme.

Une analyse de sensibilité montrant l'effet de l'indexation annuelle de la limite selon le taux d'inflation est présentée à l'annexe 4. Ce scénario démontre que le taux de croissance des nouveaux prêts émis est nettement plus élevé lorsque la limite de prêt est augmentée de manière à refléter l'évolution des besoins des étudiants.

C. Projections du portefeuille

Cette section présente les projections du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts pendant les études représentent les prêts émis aux étudiants présentement au niveau postsecondaire. L'intérêt sur ces prêts est subventionné par le gouvernement à part entière pour les étudiants à temps plein. Les prêts en cours de remboursement correspondent à la portion impayée des prêts consolidés auprès des institutions financières (ou du gouvernement).

1. Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés

Les régimes de prêts garantis et à risques partagés s'appliquent aux prêts émis avant août 2000. Certains étudiants qui ont reçu un prêt dans le cadre de ces régimes sont toujours aux études ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts. Le tableau 8 présente les projections des prêts garantis et à risques partagés, de même que la projection des prêts à risques partagés en défaut, rachetés par le gouvernement (principal seulement). La projection des prêts à risques partagés en défaut est nécessaire pour déterminer à quel moment le maximum pour le montant total des prêts d'études impayés, prévu dans la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, sera atteint. Le tableau 8 montre que les portefeuilles des prêts garantis et des prêts à risques partagés seront graduellement éliminés.

Au 31 juillet 2009, les prêts garantis et à risques partagés en défaut détenus par le gouvernement et assujettis à des recouvrements futurs totalisent environ 688 millions de dollars (principal et intérêt). Les prêts garantis en défaut ne sont pas inclus dans la projection du tableau 8. Dans les Comptes publics, le gouvernement établit une provision séparée pour les garanties de prêts. Ce calcul de provision n'est pas inclus dans le présent rapport.

Tableau 8 Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés

	Prêt garantis			Prêts à risques partagés			
Au 31 juillet	Prêts pendant les études (avec institutions financières)	Prêts en cours de remboursement	Total	Prêt pendant les études (avec institutions financières)	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut (rachetés par le gouvernement)	Total
	(millions $)			(millions $)			
2009	7	56	62	85	2 122	149	2 356
2010	3	37	40	65	1 491	116	1 672
2011	2	25	26	48	998	89	1 136
2012	1	16	17	33	643	67	743
2013	-	11	11	21	448	47	516
2014	-	7	7	11	308	42	362
2015	-	4	4	6	212	36	253
2016	-	3	3	2	152	31	185
2017	-	2	2	1	107	26	134
2018	-	1	1	-	73	21	95
2019	-	1	1	-	52	17	68
2020	-	-	-	-	36	13	49
2021	-	-	-	-	25	9	34
2022	-	-	-	-	17	6	24
2023	-	-	-	-	11	5	16
2024	-	-	-	-	6	3	10
2025	-	-	-	-	4	2	6
2026	-	-	-	-	2	1	3
2027	-	-	-	-	1	1	2
2028	-	-	-	-	1	1	1
2029	-	-	-	-	-	-	-

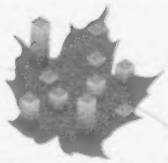

2. Portefeuille de prêts directs et provisions

En vertu du Régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il faut établir une provision à titre de dépenses de programme, puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les institutions financières. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, une provision permet d'éviter de surévaluer les revenus du Programme, car elle tient compte immédiatement des risques de pertes futures.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection des prêts en défaut qui sont des prêts pour lesquels l'étudiant cesse de faire des versements, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt séparément) pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement, nets des recouvrements, et la provision pour le PAR (principal) pour couvrir les coûts futurs découlant de l'utilisation de cette mesure d'aide.

La projection du portefeuille de prêts directs figure au tableau 9. Cette projection est basée sur les répartitions de consolidation, de défaut de paiement et de recouvrement présentées à l'annexe 3. Les répartitions pour les défauts et recouvrements des prêts directs sont basées sur l'expérience des prêts directs. Le taux brut de défaut futur est réduit comparativement au rapport précédent et correspond à 16,0 %. Cette réduction est en partie attribuable au nouveau PAR et à une meilleure communication avec les étudiants pour expliquer les options de remboursement disponibles et pour les sensibiliser à l'existence des mesures d'aide pour les emprunteurs en difficultés financières. À la lumière des données récentes, l'hypothèse de recouvrement est également réduite comparativement au rapport précédent et correspond à 26 %. Par conséquent, le taux de défaut net futur est réduit à 11,8 %.

À court terme, le taux de défaut brut et les recouvrements totaux sont temporairement ajustés pour tenir compte du ralentissement économique. Il est prévu que certains emprunteurs éprouveront de la difficulté à faire le versement mensuel de leur prêt étudiant et pourraient se retrouver en défaut ou avoir recours à une aide financière comme le PAR. Les ajustements sont basés sur la diminution des taux d'emploi lors de la récession de 1981-82. Puisque le ralentissement économique s'est avéré moins sévère que prévu dans le rapport précédent, l'ajustement du taux de défaut brut a été révisé à la baisse. Pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11, le taux de défaut brut est 17,6 % et 16,5 % respectivement. Les recouvrements totaux sont réduits de 2,50 % et 1,25 % pour ces mêmes années de prêt.

Tableau 9 Portefeuille de prêts directs et provisions

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provision pour Créances irrécouvrables		Provision pour Programme d'aide au remboursement
					Principal	Intérêt	(Principal)
	(millions $)				(millions $)		
2009	4 735	5 152	1 406	11 293	2 019	174	223
2010	5 014	5 610	1 489	12 114	2 143	172	253
2011	5 255	6 030	1 599	12 883	2 299	192	283
2012	5 433	6 415	1 689	13 537	2 436	216	311
2013	5 484	6 823	1 766	14 073	2 547	236	337
2014	5 450	7 229	1 835	14 515	2 638	254	361
2015	5 432	7 569	1 902	14 902	2 718	272	383
2016	5 410	7 868	1 962	15 240	2 790	291	402
2017	5 395	8 116	2 021	15 532	2 857	311	418
2018	5 404	8 320	2 078	15 802	2 918	329	433
2019	5 440	8 479	2 132	16 051	2 976	345	445
2020	5 473	8 608	2 179	16 259	3 027	359	456
2021	5 488	8 712	2 220	16 421	3 070	371	466
2022	5 523	8 794	2 257	16 573	3 110	381	475
2023	5 586	8 860	2 288	16 734	3 148	390	484
2024	5 664	8 925	2 315	16 904	3 186	396	493
2025	5 747	9 000	2 340	17 088	3 224	402	503
2026	5 841	9 087	2 365	17 293	3 263	407	512
2027	5 959	9 189	2 389	17 538	3 307	412	522
2028	6 108	9 311	2 416	17 835	3 357	417	533
2029	6 282	9 462	2 445	18 189	3 413	421	545
2030	6 476	9 644	2 479	18 598	3 474	426	559
2031	6 672	9 857	2 518	19 047	3 539	432	573
2032	6 892	10 096	2 564	19 552	3 609	438	590
2033	7 130	10 361	2 616	20 108	3 681	444	608
2034	7 387	10 652	2 675	20 714	3 754	452	627

Au 31 juillet 2009, le portefeuille de prêts directs s'élève à 11,3 milliards de dollars. Ce montant découle des prêts émis au cours des années de prêt 2000-01 à 2008-09 (15,8 milliards de dollars), majorés de l'intérêt couru pendant les périodes de grâce se rapportant à ces neuf années, puis réduits des remboursements, des prêts pardonnés et de la réduction de la dette en cours de remboursement. Les prêts en défaut font partie de l'actif et sont inclus dans les projections du portefeuille de prêts directs. Le portefeuille croîtra rapidement pour atteindre 14,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À la fin de l'année de prêt 2033-34, il atteindra 20,7 milliards de dollars.

En comparaison avec l'évaluation en date du 31 juillet 2008, il n'y a pas de variations importantes du portefeuille total de prêts directs. Au 31 juillet 2033, le portefeuille total est 5,1 % supérieur au rapport précédent. Le portefeuille des prêts en cours d'études est 4,1% supérieur. Le portefeuille des prêts en remboursement est 13,1 % supérieur en raison de la réduction du taux de défaut brut et de l'augmentation anticipée de l'utilisation du PAR. Le portefeuille des prêts en défaut est 16 % inférieur au rapport précédent en raison de la réduction du taux de défaut brut.

Provision pour créances irrécouvrables – principal : le tableau 10 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts directs en défaut et la provision pour créances irrécouvrables – principal.

Tableau 10 Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal

	Portefeuille de prêts en défaut					Provision pour créances irrécouvrables - principal			
Année de prêt	Solde au 1er août	Prêts en défaut	Prêts recouvrés	Radiations	Solde au 31 juillet	Provision au 1er août	Radiations	Provision au 31 juillet	Dépense annuelle
	(millions $)					(millions $)			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1+2) - (3+4)	(1)	(2)	(3)	(3) - (1 - 2)
2008-2009	1 198	293	85	-	1 406	1 897	-	2 019	122
2009-2010	1 406	275	82	110	1 489	2 019	110	2 143	233
2010-2011	1 489	264	81	74	1 599	2 143	74	2 299	231
2011-2012	1 599	264	80	94	1 689	2 299	94	2 436	230
2012-2013	1 689	275	80	118	1 766	2 436	118	2 547	229
2013-2014	1 766	290	81	139	1 835	2 547	139	2 638	230
2014-2015	1 835	304	84	154	1 902	2 638	154	2 718	235
2015-2016	1 902	312	86	165	1 962	2 718	165	2 790	237
2016-2017	1 962	317	85	173	2 021	2 790	173	2 857	239
2017-2018	2 021	321	83	182	2 078	2 857	182	2 918	243
2018-2019	2 078	324	81	190	2 132	2 918	190	2 976	248
2019-2020	2 132	327	81	199	2 179	2 976	199	3 027	250
2020-2021	2 179	330	82	207	2 220	3 027	207	3 070	250
2021-2022	2 220	333	83	213	2 257	3 070	213	3 110	253
2022-2023	2 257	334	84	219	2 288	3 110	219	3 148	258
2023-2024	2 288	336	85	224	2 315	3 148	224	3 186	262
2024-2025	2 315	339	85	229	2 340	3 186	229	3 224	266
2025-2026	2 340	343	86	232	2 365	3 224	232	3 263	272
2026-2027	2 365	348	87	236	2 389	3 263	236	3 307	279
2027-2028	2 389	353	88	239	2 416	3 307	239	3 357	289
2028-2029	2 416	360	90	241	2 445	3 357	241	3 413	297
2029-2030	2 445	368	91	243	2 479	3 413	243	3 474	305
2030-2031	2 479	378	92	246	2 518	3 474	246	3 539	311
2031-2032	2 518	389	94	249	2 564	3 539	249	3 609	318
2032-2033	2 564	400	96	252	2 616	3 609	252	3 681	324
2033-2034	2 616	413	99	255	2 675	3 681	255	3 754	328

Afin de déterminer le montant de la provision à un moment spécifique, une approche prospective est utilisée, basée sur une image du portefeuille à ce moment. Cette approche détermine la valeur de la provision selon l'état des prêts. Elle tient compte des résultats des cohortes antérieures et permet de reconnaître plus rapidement les nouvelles tendances pour les cohortes actuelles et les nouvelles cohortes de prêts.

Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses de taux futurs de défaut et recouvrement sont appliquées à ces portefeuilles pour déterminer la provision qui doit être établie pour couvrir les radiations futures.

Premièrement, une provision sur le solde des prêts en cours d'études est déterminée en utilisant le taux de provision de 12,4 %. Ce taux correspond à un taux de défaut net de 11,8 % ajusté à la hausse de 0,6 % pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce. Un ajustement à la hausse est nécessaire parce que le taux de provision est appliqué aux prêts émis et non aux prêts consolidés. La différence entre les prêts à l'émission et les prêts à la consolidation est l'intérêt accumulé pendant la période de grâce, lequel est capitalisé lors de la consolidation.

Le taux de provision de 12,4 % est appliqué au solde des prêts en cours d'études calculé à la fin de chaque année de prêt comme suit :

- le solde des prêts en cours d'études à la fin de l'année précédente;
- plus les prêts émis au cours de l'année;
- moins la somme des paiements préalables et des prêts pardonnés pour les prêts en cours d'études et au cours de la période de six mois suivant la fin des études;
- moins la valeur des prêts consolidés au cours de l'année;
- de plus, tout ajustement de prêt à la suite d'une réévaluation doit être considéré.

Deuxièmement, une provision sur le solde des prêts en cours de remboursement est déterminée en utilisant un taux correspondant à la proportion de défauts projetés qui ne seront pas recouvrés. Finalement, une provision est déterminée sur le solde des prêts en défaut qui ne seront pas recouvrés. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – principal correspond à l'écart entre la provision totale calculée à la fin d'une année et la provision totale à la fin de l'année précédente réduite des radiations qui ont eu lieu au cours de l'année.

Les taux futurs de défaut et de recouvrement sont tous deux révisés à la baisse comparativement au rapport précédent. Ils correspondent à 16 % et 26 % respectivement et demeurent constants pour chaque année de prêt. Pour tenir compte du ralentissement économique, le taux de défaut brut est augmenté à 17,6 % et 16,5 % pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 respectivement et les recouvrements sont réduits pour ces années. L'hypothèse utilisée pour les radiations consiste en une répartition sur 15 ans, débutant la sixième année suivant le défaut. Une proportion importante de radiations a lieu dans les trois premières années de la répartition pour tenir compte de la période de prescription de six ans et du changement de statut des prêts en défaut, de recouvrable à irrécouvrable. Le premier montant de radiations significatif est prévu pour l'année de prêt 2009-10. Dans le tableau 10, le montant de radiations projeté dans l'année de prêt 2009-10 inclut les radiations qui étaient anticipées dans les années de prêt précédentes, mais qui n'ont pas eu lieu.

Au 31 juillet 2009, la provision réelle pour créances irrécouvrables – principal comptabilisée par RHDCC est 2 168 millions de dollars. En utilisant le nouveau taux de provision, cette provision est réduite à 2 019 millions de dollars, ce qui représente un ajustement à la baisse de 149 millions de dollars. Pour l'année de prêt 2008-09, la dépense annuelle de 122 millions de dollars correspond à l'écart entre la nouvelle provision de 2 019 millions de dollars et la provision totale à la fin de 2007-08, laquelle avait été établie à 1 897 millions de dollars dans le rapport précédent.

Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada devrait inclure une provision en date du 31 mars 2010 correspondant à la provision de 2 019 millions de dollars au 31 juillet 2009, augmentée de 12,4 % du solde mensuel des prêts émis pour la période d'août 2009 à mars 2010, réduite des radiations, s'il y a lieu, au cours de cette même période.

Provision pour créances irrécouvrables – intérêt : en accord avec la pratique de recouvrement, l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut jusqu'à ce que ces derniers obtiennent le statut irrécouvrable. Une provision est établie pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie pour le calcul de cette provision est la même que pour le rapport précédent. Cependant, les taux de provision ont été modifiés pour prendre en compte que les recouvrements d'intérêt récents sont plus bas que prévu. Le graphique 3 présente l'ensemble de taux de provision selon l'année depuis le défaut. La méthodologie et les taux de provision sont présentés à l'annexe 3.

Graphique 3 Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt

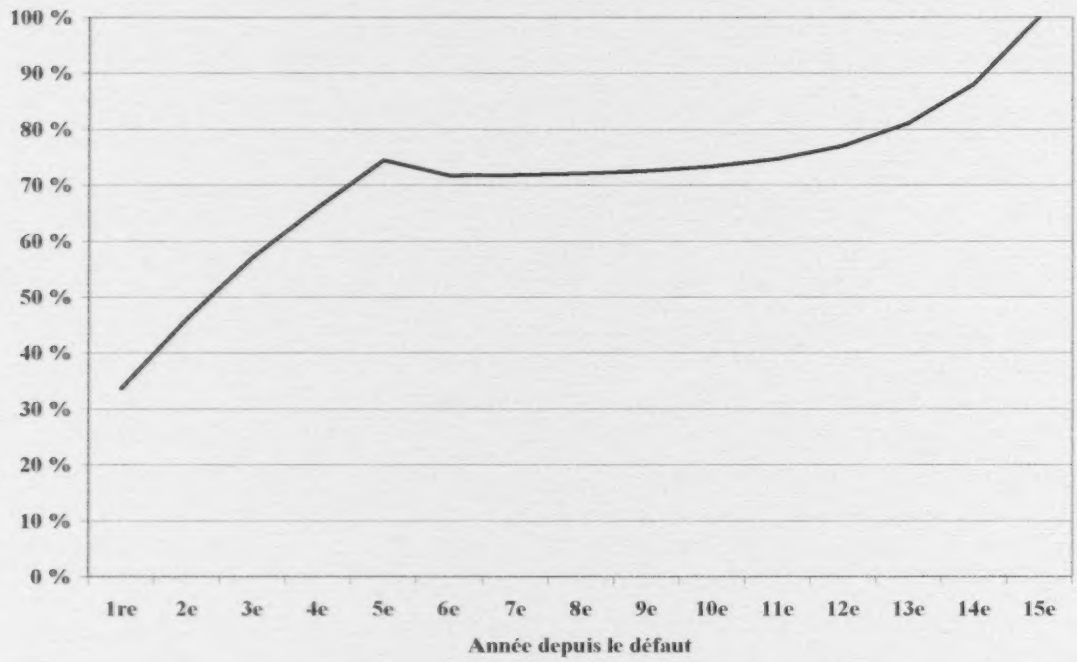

Tableau 11 Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Année de prêt	Provision au 1er août (millions $) (1)	Radiations (millions $) (2)	Provision au 31 juillet (millions $) (3)	Dépense annuelle (millions $) (3) - (1 - 2)
2008-2009	120	-	174	54
2009-2010	174	39	172	37
2010-2011	172	29	192	49
2011-2012	192	36	216	60
2012-2013	216	45	236	65
2013-2014	236	50	254	69
2014-2015	254	55	272	72
2015-2016	272	57	291	77
2016-2017	291	61	311	81
2017-2018	311	66	329	83
2018-2019	329	69	345	85
2019-2020	345	72	359	87
2020-2021	359	76	371	88
2021-2022	371	80	381	90
2022-2023	381	83	390	91
2023-2024	390	85	396	92
2024-2025	396	87	402	93
2025-2026	402	89	407	94
2026-2027	407	90	412	95
2027-2028	412	91	417	96
2028-2029	417	92	421	97
2029-2030	421	93	426	98
2030-2031	426	94	432	100
2031-2032	432	95	438	101
2032-2033	438	96	444	103
2033-2034	444	98	452	105

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt pour les comptes recouvrables est déterminée à l'aide du solde des intérêts et du taux de provision selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. Le taux de provision est établi à 33,6 % pour les intérêts dans la première année suivant le défaut et augmente pour les quatre années suivantes. Il y a une diminution dans la sixième année, basée sur l'expérience des prêts en défaut en ce qui a trait au changement de statut, de recouvrable à irrécouvrable, suivie par une augmentation pour les années suivantes. En vertu de cette méthode, le taux de provision croissant démontre que le recouvrement des défauts devient plus difficile à mesure que la durée depuis le défaut s'accroît. La provision sur les comptes irrécouvrables est 100 % et l'intérêt accumulé sur ces comptes est radié sur une période de 15 ans débutant la sixième année suivant le défaut. La dépense annuelle correspond à l'écart entre la provision à la fin d'une année donnée et la provision de l'année précédente réduite des radiations de l'année. Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada utilise cette méthode pour calculer la provision requise au 31 mars de chaque année, de même que la dépense annuelle. La provision au 31 mars 2010 est déterminée en utilisant les taux de provision montrés au tableau 2 et correspond à environ 205 millions de dollars. Ce montant est plus élevé que la provision de 172 millions de dollars au 31 juillet 2010 montrée au tableau 11, puisque la projection de la provision est réduite par un montant de radiations estimé à 39 millions de dollars.

Au 31 juillet 2009, la provision réelle pour créances irrécouvrables – intérêt comptabilisée par RHDCC est 155 millions de dollars. En utilisant les nouveaux taux de provision, cette provision augmente à 174 millions de dollars, ce qui représente un ajustement à la hausse de 19 millions de dollars. Pour l'année de prêt 2008-09, la dépense annuelle de 54 millions de dollars correspond à

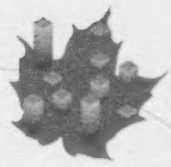

l'écart entre la nouvelle provision de 174 millions de dollars et la provision totale à la fin de 2007-08, laquelle avait été établie à 120 millions de dollars dans le rapport précédent. Les radiations d'intérêt sont repoussées jusqu'à l'année de prêt 2009-10, laquelle est la première année où un montant significatif de radiations est prévu.

Il n'y a pas de variations majeures des montants projetés de la provision pour créances irrécouvrables – intérêt entre ce rapport et le rapport précédent puisque les taux de provision plus élevés contrebalancent l'effet des montants de prêts en défaut projetés qui sont inférieurs.

Provision pour le Programme d'aide au remboursement – principal : le tableau 12 présente les calculs relatifs à la projection de la provision pour le Programme d'aide au remboursement (PAR) en vertu du Régime de prêts directs.

Tableau 12 Provision pour le Programme d'aide au remboursement – principal

Année de prêt	Provision au 1er août	Dépenses pour le PAR	Provision au 31 juillet	Dépense annuelle
	(millions $)	(millions $)	(millions $)	(millions $)
	(1)	(2)	(3)	(3) - (1 - 2)
2008-2009	114	12*	223	121
2009-2010	223	4	253	33
2010-2011	253	3	283	34
2011-2012	283	5	311	33
2012-2013	311	7	337	33
2013-2014	337	10	361	33
2014-2015	361	12	383	34
2015-2016	383	15	402	34
2016-2017	402	18	418	35
2017-2018	418	21	433	35
2018-2019	433	24	445	36
2019-2020	445	25	456	36
2020-2021	456	26	466	36
2021-2022	466	27	475	36
2022-2023	475	28	484	37
2023-2024	484	28	493	38
2024-2025	493	29	503	38
2025-2026	503	30	512	39
2026-2027	512	30	522	40
2027-2028	522	31	533	42
2028-2029	533	31	545	43
2029-2030	545	31	559	45
2030-2031	559	31	573	46
2031-2032	573	31	590	48
2032-2033	590	31	608	49
2033-2034	608	32	627	51

* Dépenses de RDR.

À compter d'août 2009, le PAR remplace les mesures d'exemption d'intérêt (EI) et de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR). Le taux de provision pour la RDR établi dans le rapport précédent était de 1,0 %. La provision pour EI était déterminée par RHDCC pour tenir compte du moment de la comptabilisation des intérêts. Le nouveau PAR est décrit à l'annexe 1. RHDCC continuera de déterminer une modeste provision pour PAR (volets 1 et 2) – intérêt. Le tableau 12 montre la projection de la provision pour la portion principal du versement mensuel exigé acquittée par le gouvernement en vertu du volet 2 (incluant l'aide au remboursement pour les emprunteurs avec une invalidité permanente).

Comparativement à l'ancienne mesure de RDR, il est prévu que l'utilisation sera plus élevée pour le PAR. Cependant, les dépenses engendrées par le gouvernement pour ceux qui utilisent le PAR sont initialement inférieures étant donné que les emprunteurs doivent effectuer des versements adaptés au revenu si le revenu est supérieur au seuil de revenue minimal. En fait, en vertu du PAR, le principal est réduit sur une base mensuelle, comparativement à trois réductions possibles plus élevées, à 12 mois d'intervalle, en vertu de l'ancienne mesure de RDR. Ainsi, globalement, les dépenses projetées pour une cohorte de consolidation donnée sont plus élevées. Le taux de provision pour le PAR – principal est établi à 1,8 %. Puisqu'il s'agit d'un nouveau programme, les données d'expérience sur l'utilisation du PAR sont très limitées. Par conséquent, le taux de provision sera révisé dans les années futures conformément à l'expérience.

Comme pour la provision pour mauvaises créances – principal, le taux de provision de 1,8 % est appliqué au solde des prêts émis. Au 31 juillet 2009, la provision réelle pour RDR comptabilisée par RHDCC est 122 millions de dollars. Cette provision sera renversée et utilisée pour la provision pour le PAR – principal. En utilisant le nouveau taux de provision plus élevé de 1,8 %, la provision pour le PAR – principal au 31 juillet 2009 correspond à 223 millions de dollars. Par conséquent, un ajustement à la hausse de 101 millions de dollars est requis à la provision pour RDR existante. La provision au début de l'année 2008-09 avait été établie à 114 millions de dollars dans le rapport précédent. La provision à la fin de l'année de prêt 2008-09 s'élève à 223 millions de dollars en utilisant le nouveau taux de provision. La dépense annuelle correspond à la différence entre la provision à la fin d'une année donnée et la provision de l'année précédente diminuée des dépenses au titre du PAR au cours de l'année. Pour l'année de prêt 2008-09, la dépense annuelle correspond à 121 millions de dollars incluant un ajustement rétroactif pour tenir compte de l'augmentation du taux de provision. La dépense pour le PAR de 4 millions de dollars en 2009-10 inclus les montants de RDR approuvés avant août 2009.

Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada devrait inclure une provision au 31 mars 2010 correspondant à la provision de 223 millions de dollars au 31 juillet 2009, augmentée de 1,8 % du solde mensuel des prêts émis et réduite des dépenses au titre du PAR pour la période d'août 2009 à mars 2010.

L'impact global des changements dans les taux de provision (principal et intérêt) au 31 juillet 2009 est un ajustement à la baisse de 29 millions de dollars. Il s'agit du résultat d'un ajustement à la baisse de 149 millions de dollars à la provision pour créances irrécouvrables – principal et de deux ajustements à la hausse, soit 101 millions de dollars pour la provision PAR – principal et 19 millions de dollars pour la provision pour créances irrécouvrables – intérêt.

Aux fins de comparaison, le tableau 13 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2009. À partir de l'année de prêt 2015-16, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d'inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance du portefeuille (tableau 9).

Tableau 13 Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de $ constants de 2009)[1]

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provision pour		
					Créances irrécouvrables		
					Principal	Intérêt	PAR - principal
2009	4 735	5 152	1 406	11 293	2 019	174	223
2010	4 964	5 553	1 474	11 991	2 121	170	250
2011	5 100	5 852	1 552	12 503	2 232	187	275
2012	5 169	6 104	1 607	12 880	2 317	205	296
2013	5 115	6 365	1 647	13 127	2 376	220	315
2014	4 979	6 605	1 677	13 261	2 410	232	330
2015	4 856	6 766	1 700	13 321	2 430	243	342
2016	4 728	6 875	1 715	13 317	2 438	255	351
2017	4 604	6 926	1 725	13 255	2 438	266	357
2018	4 503	6 933	1 732	13 168	2 432	274	361
2019	4 428	6 900	1 735	13 062	2 422	281	362
2020	4 349	6 841	1 731	12 922	2 406	285	362
2021	4 260	6 762	1 723	12 745	2 383	288	361
2022	4 186	6 665	1 710	12 561	2 357	289	360
2023	4 135	6 558	1 693	12 386	2 330	288	358
2024	4 094	6 451	1 673	12 219	2 303	286	357
2025	4 057	6 353	1 652	12 062	2 276	284	355
2026	4 026	6 264	1 630	11 921	2 250	281	353
2027	4 012	6 186	1 608	11 806	2 226	277	352
2028	4 016	6 121	1 588	11 725	2 207	274	351
2029	4 033	6 074	1 570	11 677	2 191	271	350
2030	4 060	6 046	1 554	11 660	2 178	267	350
2031	4 085	6 035	1 542	11 661	2 167	264	351
2032	4 121	6 036	1 533	11 690	2 158	262	353
2033	4 163	6 050	1 528	11 741	2 149	260	355
2034	4 212	6 074	1 526	11 811	2 141	258	358

[1] Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2009 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2009.

3. Maximum pour le montant total des prêts d'études impayés

La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* prévoit un maximum pour le montant total des prêts d'études impayés en vertu du PCPE. La limite actuelle, comme mentionné à l'article 13 de la Loi, est de quinze milliards de dollars. Cette limite était auparavant de cinq milliards de dollars et a été modifiée en 2000. La *loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux régimes de prêts à risques partagés et directs. Le montant total des prêts d'études impayés correspond à la portion principal de tous les prêts émis qui ne sont pas encore remboursés, ce qui comprend le principal des prêts pendant les études, en cours de remboursement et en défaut. Le tableau 14 présente les projections du montant total des prêts d'études, à risques partagés et directs, impayés.

Au 31 juillet 2009, le montant total des prêts d'études impayés pour les prêts à risques partagés et directs est 13,6 milliards de dollars. Cette projection démontre que la limite de 15 milliards de dollars sera atteinte dans l'année de prêt 2014-15. Toutefois, en raison des variations mensuelles tout au long d'une année, le montant total des prêts pourrait dépasser la limite avant l'année de prêt 2014-15.

Tableau 14 Montant total des prêts d'études impayés – prêts à risques partagés et directs

Au 31 juillet	Total des prêts à risques partagés	Total des prêts directs	Total
	(millions $)	(millions $)	(millions $)
2009	2 356	11 293	13 649
2010	1 672	12 114	13 785
2011	1 136	12 883	14 019
2012	743	13 537	14 280
2013	516	14 073	14 589
2014	362	14 515	14 877
2015	253	14 902	15 155
2016	185	15 240	15 425
2017	134	15 532	15 667
2018	95	15 802	15 897
2019	68	16 051	16 119
2020	49	16 259	16 308
2021	34	16 421	16 455
2022	24	16 573	16 597
2023	16	16 734	16 749
2024	10	16 904	16 914
2025	6	17 088	17 093
2026	3	17 293	17 296
2027	2	17 538	17 540
2028	1	17 835	17 837
2029	-	18 189	18 189
2030	-	18 598	18 598
2031	-	19 047	19 047
2032	-	19 552	19 552
2033	-	20 108	20 108
2034	-	20 714	20 714

D. Projection du coût net du Programme

1. Dépenses liées aux étudiants

La plus importante composante des dépenses du PCPE a trait au soutien offert aux étudiants durant leurs périodes d'études et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt, la portion intérêt du Programme d'aide au remboursement (PAR) et la provision (ou dépense) pour le PAR – principal aux termes des divers régimes. La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) est remplacée par le Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), mis en œuvre en août 2009 par le gouvernement. Comme décrit à l'annexe 1, ce programme inclut sept bourses permanentes et une bourse de transition temporaire pour tenir compte que certains étudiants recevaient des bourses de l'ancienne FCBEM.

Tableau 15 Dépenses liées aux étudiants

	Prêts directs			Prêts à risques partagés et garantis			
Année de prêt	Bonification d'intérêt	PAR (intérêt)	Provision pour le PAR (principal)	Bonification d'intérêt	Dépense pour le PAR (principal et intérêt)	Programme canadien de bourses aux étudiants	Total
	(millions $)			(millions $)			(millions $)
2008-2009	165,2	68,5*	121,0	3,1	15,6**	143,6	517,1
2009-2010	192,0	71,6	33,3	2,5	8,9	523,0	831,3
2010-2011	218,7	85,4	33,6	2,0	6,5	527,0	873,3
2011-2012	238,3	99,8	33,5	1,5	4,7	522,9	900,7
2012-2013	248,3	108,7	33,3	0,9	3,4	519,5	914,2
2013-2014	260,5	118,3	33,4	0,5	2,5	519,1	934,3
2014-2015	272,0	127,0	34,0	0,3	1,8	522,4	957,6
2015-2016	283,3	136,5	34,3	0,1	1,3	520,6	976,0
2016-2017	294,8	145,1	34,6	-	1,0	518,2	993,6
2017-2018	295,2	147,7	35,1	-	0,7	518,9	997,6
2018-2019	297,0	149,4	35,8	-	0,4	520,9	1 003,6
2019-2020	299,0	150,8	36,1	-	0,2	518,6	1 004,6
2020-2021	300,0	151,8	36,0	-	0,1	512,2	1 000,1
2021-2022	301,7	152,4	36,5	-	0,1	511,8	1 002,5
2022-2023	304,9	153,0	37,2	-	-	515,8	1 010,9
2023-2024	309,0	153,6	37,9	-	-	519,5	1 020,0
2024-2025	313,5	154,5	38,5	-	-	522,6	1 029,0
2025-2026	318,5	155,5	39,2	-	-	527,9	1 041,1
2026-2027	324,8	156,8	40,3	-	-	536,6	1 058,4
2027-2028	332,7	158,3	41,7	-	-	548,9	1 081,6
2028-2029	342,0	160,3	43,1	-	-	562,8	1 108,3
2029-2030	352,4	162,8	44,6	-	-	577,7	1 137,5
2030-2031	363,1	165,8	46,0	-	-	590,1	1 164,9
2031-2032	374,9	169,1	47,7	-	-	607,1	1 198,8
2032-2033	387,8	172,9	49,5	-	-	624,2	1 234,4
2033-2034	401,6	177,1	51,4	-	-	643,3	1 273,4

* Dépenses liées à l'exemption d'intérêt (prêts directs).
** Dépenses liées à l'exemption d'intérêt et à la RDR (prêts à risques partagés et garantis).

Les dépenses projetées pour la bonification d'intérêt pour l'année de prêt 2009-10 sont supérieures à celles du rapport précédent puisque l'hypothèse du taux d'emprunt du gouvernement est supérieure pour l'année de prêt 2009-10. À long terme, les dépenses pour PAR – intérêt sont plus élevées que les dépenses pour exemption d'intérêt projetées dans le rapport précédent, puisqu'une augmentation de l'utilisation du PAR est anticipée. Il est encore prévu que le ralentissement économique aura un impact sur l'utilisation du PAR – volet 1 dans les années de prêt 2009-10 et 2010-11 lorsque les emprunteurs auront probablement plus de

difficulté à effectuer leurs versements mensuels pour rembourser leurs prêts et chercheront de l'aide.

Dans l'année de prêt 2008-09, les Subventions canadiennes pour études versées s'élevaient à 66 millions de dollars et les Subventions canadiennes d'accès versées s'élevaient à 78 millions de dollars, pour un total de 144 millions de dollars. Le fichier de données contenant l'évaluation des besoins pour l'année de prêt 2007-08 a été utilisé pour estimer le montant total de bourses versées en 2009-10 en vertu du nouveau PCBE. Pour l'année de prêt 2009-10, le montant estimé de bourses d'études est de 523 millions de dollars et a été validé en utilisant les données d'expérience pour les premiers mois de l'année de prêt 2009-10. Ce montant augmente à 643 millions de dollars à la fin de la période de projection. Les montants mensuels de bourses sont fixés dans le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* et sont présumés être constants pour toute la période de projection pour les fins de cette évaluation.

2. Dépenses liées au risque

Les risques financiers associés à l'émission des prêts aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de pardon de prêt en cas de décès ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section.

Tableau 16 Risques pour le gouvernement

Année de prêt	Prêts directs		Prêts à risques partagés		Prêts garantis	Prêts pardonnés	Total
	Provisions pour créances irrécouvrables		Prime de risque	Rachat et Remboursement aux IF	Réclamations pour prêts en défaut		
	Principal	Intérêt					
	(millions $)		(millions $)		(millions $)	(millions $)	(millions $)
2008-2009	122,3	53,8	0,5	3,2	6,0	16,4	202,1
2009-2010	232,8	37,2	0,3	2,6	4,3	14,4	291,5
2010-2011	230,6	49,2	0,2	1,8	3,2	15,0	300,1
2011-2012	230,3	59,8	0,2	1,3	2,0	15,7	309,2
2012-2013	229,1	64,8	0,2	1,1	1,3	16,5	313,0
2013-2014	230,2	68,8	0,1	1,0	0,8	17,4	318,3
2014-2015	234,8	72,3	0,1	0,8	0,4	18,4	326,8
2015-2016	237,0	76,8	0,1	0,7	0,2	19,1	333,7
2016-2017	239,4	81,4	-	0,6	0,1	19,7	341,2
2017-2018	243,3	83,1	-	0,5	0,0	20,2	347,1
2018-2019	248,0	84,9	-	0,4	0,0	20,6	353,9
2019-2020	250,0	86,7	-	0,3	0,0	20,9	357,9
2020-2021	249,6	88,4	-	0,2	0,0	21,2	359,4
2021-2022	252,6	89,9	-	0,1	-	21,5	364,0
2022-2023	257,8	91,1	-	0,1	-	21,7	370,6
2023-2024	262,4	92,2	-	0,1	-	21,8	376,5
2024-2025	266,5	93,2	-	-	-	22,0	381,7
2025-2026	271,8	94,1	-	-	-	22,2	388,1
2026-2027	279,3	95,0	-	-	-	22,4	396,7
2027-2028	288,6	95,9	-	-	-	22,7	407,2
2028-2029	296,9	97,0	-	-	-	23,0	416,8
2029-2030	304,9	98,2	-	-	-	23,4	426,4
2030-2031	310,9	99,6	-	-	-	23,9	434,4
2031-2032	318,3	101,3	-	-	-	24,4	444,0
2032-2033	323,7	103,2	-	-	-	25,0	452,0
2033-2034	327,9	105,5	-	-	-	25,7	459,1

En vertu du Régime de prêts directs, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) représentent le coût des risques assumés par le gouvernement, résultant de sa participation directe au versement de prêts aux étudiants.

En vertu du Régime de prêts à risques partagés, une prime de risque est versée aux institutions financières par le gouvernement en fonction de la valeur des prêts consolidés au cours d'une année donnée. Les frais encourus pour le rachat des prêts par le gouvernement, et le remboursement aux institutions financières de certaines sommes recouvrées à l'égard de ces prêts, sont deux autres dépenses associées au Régime de prêts à risques partagés.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du Régime de prêts à risques partagés. Il s'agit d'une procédure qui permet aux institutions financières de transférer une partie du risque au gouvernement. Selon l'entente, le gouvernement n'est tenu de racheter que les prêts en défaut depuis au moins 12 mois, à concurrence de 3 % du montant annuel total des prêts en cours de remboursement. Les institutions financières décident si elles souhaitent vendre les prêts en défaut et, dans l'affirmative, elles déterminent lesquels elles désirent vendre. Le coût du rachat pour le gouvernement correspond à 5 % de la valeur des prêts rachetés.

Le montant intégral des sommes recouvrées à l'égard des prêts étudiants rachetés en vertu du Régime de prêts à risques partagés est considéré comme un revenu et est inclus au tableau 18. Conformément à l'entente, les montants recouvrés à même les remboursements d'impôt sur le revenu sont partagés avec l'institution financière. L'institution financière participante reçoit un remboursement égal à 75 % de la somme recouvrée au moyen du remboursement d'impôt sur le revenu en excédent du coût du rachat.

Dans le Régime de prêts garantis, les demandes de règlement payées par le gouvernement pour les prêts en défaut constituent une dépense de Programme puisque le gouvernement assume entièrement le risque lié au défaut de paiement de ces prêts. Dans les Comptes publics, ils sont comptabilisés à titre d'éléments d'actif, pour lesquels des provisions pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut sont établies.

Les prêts pardonnés correspondent aux prêts qui sont exemptés de remboursement (principal seulement) à la suite d'un décès ou d'une invalidité permanente peu importe l'état du prêt : en cours d'études, en cours de remboursement ou en défaut.

3. Autres dépenses

Un montant compensatoire est versé directement à la province et aux territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les provinces et territoire participants reçoivent un montant pour payer les frais d'administration encourus en vertu du PCPE.

Les frais totaux d'administration du PCPE correspondent aux frais payés aux provinces et territoires participants, aux frais de recouvrement des prêts et aux frais généraux d'administration, lesquels incluent les dépenses encourues par les ministères concernés et les frais versés aux fournisseurs de services. Il n'y a plus de frais de recouvrement à partir de 2009-10 parce que les agences de recouvrement privées ne seront plus utilisées. L'Agence du revenu du Canada (ARC) est responsable de toutes les activités de recouvrement sur les prêts en défaut et pour fins de projections, des frais ont été ajoutés aux frais d'administration généraux projetés.

Tableau 17 Résumé des dépenses

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Montant compensatoire*	Frais d'administration			Dépenses totales
				versés aux provinces	recouvrement	généraux	
	(millions $)	(millions $)	(millions $)	(millions $)			(millions $)
2008-2009	517,1	202,1	127,2	12,9	7,3	123,6	990,2
2009-2010	831,3	291,5	126,0	13,1	-	124,9	1 386,8
2010-2011	873,3	300,1	239,0	13,5	-	128,5	1 554,4
2011-2012	900,7	309,2	241,9	13,9	-	132,3	1 598,0
2012-2013	914,2	313,0	241,0	14,3	-	136,4	1 618,9
2013-2014	934,3	318,3	245,4	14,8	-	140,8	1 653,7
2014-2015	957,6	326,8	253,5	15,3	-	145,7	1 698,9
2015-2016	976,0	333,7	260,9	15,9	-	151,0	1 737,5
2016-2017	993,6	341,2	261,5	16,5	-	156,7	1 769,5
2017-2018	997,6	347,1	259,9	17,1	-	162,5	1 784,2
2018-2019	1 003,6	353,9	256,0	17,7	-	168,6	1 799,8
2019-2020	1 004,6	357,9	253,3	18,4	-	174,9	1 809,1
2020-2021	1 000,1	359,4	250,3	19,1	-	181,4	1 810,3
2021-2022	1 002,5	364,0	248,4	19,8	-	188,2	1 822,8
2022-2023	1 010,9	370,6	247,9	20,5	-	195,2	1 845,2
2023-2024	1 020,0	376,5	249,1	21,3	-	202,5	1 869,3
2024-2025	1 029,0	381,7	252,5	22,1	-	210,0	1 895,4
2025-2026	1 041,1	388,1	258,6	22,9	-	217,8	1 928,6
2026-2027	1 058,4	396,7	266,4	23,8	-	226,0	1 971,3
2027-2028	1 081,6	407,2	274,2	24,6	-	234,4	2 022,0
2028-2029	1 108,3	416,8	281,5	25,6	-	243,2	2 075,3
2029-2030	1 137,5	426,4	289,8	26,5	-	252,2	2 132,5
2030-2031	1 164,9	434,4	298,3	27,5	-	261,6	2 186,8
2031-2032	1 198,8	444,0	305,9	28,5	-	271,4	2 248,6
2032-2033	1 234,4	452,0	313,2	29,6	-	281,5	2 310,7
2033-2034	1 273,4	459,1	319,3	30,7	-	292,0	2 374,5

* Le calcul du montant compensatoire est basé sur les dépenses et revenus d'une année de prêt donnée et le paiement est comptabilisé dans l'année suivante.

Comme le démontre le tableau 17, les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 1,0 milliard de dollars en 2008-09 à 2,4 milliards de dollars en 2033-34. De 2008-09 à 2033-34, les dépenses totales augmentent en moyenne de 3,6 % par année. Comparativement au rapport précédent, les dépenses totales sont significativement plus élevées en raison du nouveau PCBE.

4. Revenus totaux

Dans le tableau 18, les revenus pour le Régime de prêts directs proviennent des intérêts gagnés sur les prêts en remboursement, incluant les intérêts accumulés au cours de la période de six mois suivant la fin des études, les intérêts accumulés sur les prêts en défaut et la portion intérêt du PAR. Ce revenu d'intérêt n'inclut pas l'intérêt sur les prêts pardonnés. Ce revenu est réduit du coût d'emprunt du gouvernement pour obtenir les revenus d'intérêts nets. Pour les prêts directs en défaut, l'intérêt est accumulé jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut irrécouvrable et les intérêts recouvrés sont déjà considérés dans le calcul des intérêts gagnés et ne sont pas indiqués séparément.

En vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés, il n'y a pas d'intérêt gagné pour le gouvernement, puisque l'étudiant paie les intérêts directement à l'institution financière. La seule source de revenus pour ces régimes provient des recouvrements de principal et d'intérêt sur les prêts en défaut détenus par le gouvernement.

En moyenne, les revenus totaux augmentent de 2,7 % par année de 2008-09 à 2033-34.

Tableau 18 Revenus totaux

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Revenus totaux
	Intérêts gagnés	Coût d'emprunt	Revenus d'intérêt nets	Principal et intérêt recouvrés	Principal et intérêt recouvrés	
	(millions $)		(millions $)	(millions $)	(millions $)	(millions $)
2008-2009	440,9	-195,8	245,1	11,6	32,3	288,9
2009-2010	394,6	-225,4	169,2	9,1	26,3	204,6
2010-2011	493,7	-263,5	230,2	6,6	16,6	253,4
2011-2012	596,6	-294,4	302,1	5,1	10,7	317,9
2012-2013	653,3	-318,6	334,8	3,9	7,3	346,0
2013-2014	710,2	-351,8	358,3	3,2	5,1	366,6
2014-2015	761,3	-385,3	376,1	2,7	3,6	382,3
2015-2016	820,8	-418,2	402,6	2,4	2,5	407,5
2016-2017	879,3	-450,3	429,0	2,0	1,8	432,9
2017-2018	900,3	-462,3	438,0	1,7	1,2	440,9
2018-2019	917,8	-472,2	445,7	1,3	0,9	447,9
2019-2020	933,2	-480,0	453,2	1,0	0,7	454,9
2020-2021	945,7	-486,5	459,1	0,8	0,4	460,3
2021-2022	955,7	-491,9	463,8	0,6	0,3	464,7
2022-2023	964,3	-496,1	468,2	0,4	0,2	468,8
2023-2024	972,5	-499,9	472,6	0,3	0,1	473,0
2024-2025	981,2	-504,0	477,3	0,2	0,1	477,5
2025-2026	990,9	-508,5	482,3	0,1	-	482,5
2026-2027	1 001,8	-513,8	488,0	0,1	-	488,1
2027-2028	1 014,8	-520,0	494,8	-	-	494,8
2028-2029	1 030,6	-527,6	503,0	-	-	503,0
2029-2030	1 049,5	-536,7	512,8	-	-	512,8
2030-2031	1 071,6	-547,6	524,0	-	-	524,0
2031-2032	1 096,3	-560,1	536,3	-	-	536,3
2032-2033	1 124,2	-574,0	550,2	-	-	550,2
2033-2034	1 154,9	-589,3	565,5	-	-	565,5

5. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2009 les dépenses et revenus totaux et le coût net du Programme pendant la période de projection de 25 ans. Les revenus et les dépenses correspondent aux valeurs mentionnées précédemment dans le rapport.

Tableau 19 Coût annuel net du Programme

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
	(millions $)		(millions $)	(millions $)	(millions $)
2008-2009	990,2	288,9	701,2	711,5	-2,8
2009-2010	1 386,8	204,6	1 182,1	1 197,0	-10,3
2010-2011	1 554,4	253,4	1 300,9	1 309,0	-14,8
2011-2012	1 598,0	317,9	1 280,1	1 285,4	-8,0
2012-2013	1 618,9	346,0	1 272,9	1 276,6	-5,3
2013-2014	1 653,7	366,6	1 287,1	1 290,1	-3,7
2014-2015	1 698,9	382,3	1 316,6	1 319,2	-3,0
2015-2016	1 737,5	407,5	1 329,9	1 332,4	-2,6
2016-2017	1 769,5	432,9	1 336,6	1 338,6	-2,4
2017-2018	1 784,2	440,9	1 343,4	1 345,0	-2,0
2018-2019	1 799,8	447,9	1 351,8	1 353,2	-1,6
2019-2020	1 809,1	454,9	1 354,2	1 355,3	-1,4
2020-2021	1 810,3	460,3	1 350,0	1 350,8	-1,1
2021-2022	1 822,8	464,7	1 358,2	1 358,8	-0,9
2022-2023	1 845,2	468,8	1 376,4	1 376,9	-0,6
2023-2024	1 869,3	473,0	1 396,3	1 396,7	-0,4
2024-2025	1 895,4	477,5	1 417,9	1 418,1	-0,3
2025-2026	1 928,6	482,5	1 446,1	1 446,2	-0,2
2026-2027	1 971,3	488,1	1 483,2	1 483,2	-0,1
2027-2028	2 022,0	494,8	1 527,2	1 527,2	-0,1
2028-2029	2 075,3	503,0	1 572,4	1 572,4	-
2029-2030	2 132,5	512,8	1 619,8	1 619,8	-
2030-2031	2 186,8	524,0	1 662,8	1 662,8	-
2031-2032	2 248,6	536,3	1 712,4	1 712,4	-
2032-2033	2 310,7	550,2	1 760,5	1 760,5	-
2033-2034	2 374,5	565,5	1 809,0	1 809,0	-

Le tableau 19 révèle que le coût annuel net initial du Régime de prêts directs s'élève à 712 millions de dollars dans l'année de prêt 2008-09 et atteint 1 197 millions de dollars en 2009-10 en raison des nouveaux PCBE et PAR. Le coût net atteint 1,8 milliard de dollars en 2033-34. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 3,9 % pour l'ensemble de la période de projection.

En dollars constants de 2009 (tableau 20), le coût du Régime de prêts directs augmente en moyenne de 1,6 % par année et passera de 712 millions de dollars pour l'année de prêt 2008-09 à 1 056 millions de dollars pour l'année de prêt 2033-34.

Tableau 20 Coût annuel net du Programme (en millions de $ constants de 2009)[1]

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2008-2009	990,2	288,9	701,2	711,5	-2,8
2009-2010	1 372,7	202,5	1 170,2	1 184,8	-10,2
2010-2011	1 508,5	246,0	1 262,5	1 270,3	-14,4
2011-2012	1 520,4	302,5	1 217,9	1 223,0	-7,7
2012-2013	1 510,1	322,8	1 187,3	1 190,8	-5,0
2013-2014	1 510,8	334,9	1 175,9	1 178,6	-3,4
2014-2015	1 518,7	341,8	1 176,9	1 179,3	-2,7
2015-2016	1 553,2	364,3	1 188,9	1 191,0	-2,4
2016-2017	1 546,2	378,3	1 167,9	1 169,7	-2,1
2017-2018	1 522,6	376,2	1 146,4	1 147,7	-1,7
2018-2019	1 499,8	373,3	1 126,5	1 127,7	-1,3
2019-2020	1 472,3	370,2	1 102,1	1 103,0	-1,1
2020-2021	1 438,7	365,8	1 072,9	1 073,5	-0,9
2021-2022	1 414,7	360,6	1 054,1	1 054,6	-0,7
2022-2023	1 398,5	355,3	1 043,2	1 043,6	-0,5
2023-2024	1 383,6	350,1	1 033,5	1 033,7	-0,3
2024-2025	1 370,0	345,1	1 024,9	1 025,0	-0,2
2025-2026	1 361,3	340,6	1 020,8	1 020,9	-0,1
2026-2027	1 358,9	336,5	1 022,4	1 022,4	-0,1
2027-2028	1 361,2	333,1	1 028,1	1 028,1	-
2028-2029	1 364,3	330,7	1 033,7	1 033,7	-
2029-2030	1 369,1	329,2	1 039,9	1 039,9	-
2030-2031	1 371,0	328,5	1 042,5	1 042,5	-
2031-2032	1 376,7	328,3	1 048,4	1 048,4	-
2032-2033	1 381,5	329,0	1 052,6	1 052,6	-
2033-2034	1 386,4	330,2	1 056,2	1 056,2	-

[1] Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2009 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2009.

III. Conclusion

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière, sous forme de prêts et bourses, aux étudiants qui en démontrent le besoin, afin de leur permettre de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et encourage ainsi les étudiants à réussir leurs études postsecondaires en temps opportun. Conformément à l'article 19.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le Bureau de l'actuaire en chef procède à une analyse actuarielle sur l'aide financière octroyée en vertu de cette loi.

Le ralentissement économique a eu un impact sur les inscriptions aux études postsecondaires et les prêts émis dans l'année de prêt 2008-09 et devrait aussi avoir un impact en 2009-10. Plus particulièrement, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire augmente de 50 000, passant de 1 023 000 en 2008-09 à 1 073 000 en 2009-10 et le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE augmente de 18 000, passant de 367 000 à 385 000. La proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE devrait croître et passer de 36 % à 51 % au cours de la période de projection. Cette hausse de la participation au Programme est surtout attribuable aux besoins croissants des étudiants. Ces besoins sont liés à l'évolution des frais de scolarité et aux autres dépenses qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources.

Le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), mis en œuvre en août 2009, a un impact sur le montant total de prêts émis. Selon les projections, le montant de nouveaux prêts émis augmentera légèrement et passera de 2 070 à 2 091 millions de dollars entre 2008-09 et 2009-10. Par la suite, le montant de nouveaux prêts émis augmentera pour atteindre 3 254 millions de dollars en 2033-34. De plus, en raison du nouveau PCBE, la proportion d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal passera de 37 % en 2008-09 à 33 % en 2009-10. Cette proportion devrait augmenter par la suite pour atteindre 72 % en 2033-34.

Le portefeuille de prêts directs augmente et passe de 11,3 milliards de dollars en 2008-09 à 20,7 milliards de dollars en 2033-34. Selon les projections, la limite de 15 milliards de dollars pour le montant total des prêts d'études impayés pour les prêts directs et à risques partagés sera atteinte dans l'année de prêt 2014-15.

Le nouveau Programme d'aide au remboursement (PAR), également mis en œuvre en août 2009, remplace les mesures d'exemption d'intérêt et de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR). La provision pour RDR est remplacée par une provision pour PAR – principal et le taux de provision est établi à 1,8 %, ce qui est supérieur au taux de provision de 1,0 % utilisé pour la RDR.

Le taux de défaut brut futur est réduit à 16 %. Cette diminution est en partie attribuable au nouveau PAR et à une meilleure communication avec les étudiants pour expliquer les options de remboursement et pour les sensibiliser à l'existence des mesures d'aide pour les emprunteurs en difficultés financières. À la lumière des données récentes, l'hypothèse de recouvrements futurs est également réduite. Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal, appliqué au solde de prêts émis, est réduit à 12,4 %. Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt, appliqués au solde des intérêts recouvrables selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut, sont augmentés pour tenir compte de la réduction des recouvrements d'intérêt récents.

Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE correspond à la différence entre les dépenses et les revenus et devrait passer de 0,7 à 1,2 milliard de dollars entre 2008-09 et 2009-10 en raison de l'augmentation de l'aide directe offerte aux étudiants en vertu du nouveau PCBE. Par la suite, le coût net augmente et atteint 1,8 milliard de dollars à la fin de la période de projection.

IV. Opinion actuarielle

Conformément aux normes de pratique de l'*Institut canadien des actuaires*, à notre avis :

- les données sur lesquelles repose l'évaluation sont fiables et suffisantes;
- les hypothèses démographiques et économiques utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes; et
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de comptabilité de l'*Institut Canadien des Comptables Agréés* pour le secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.

Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)
11 juin 2010

V. ANNEXES

Annexe 1 – Résumé des dispositions du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964 afin d'offrir à tous les Canadiens des chances égales de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir un diplôme d'études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995 et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* remplace la loi précédente et s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent le ministre des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

1. Critères d'admissibilité

Pour devenir admissible à un prêt, l'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration*, prouver qu'il a besoin d'une aide financière et satisfaire certains critères financiers et relatifs à la scolarité. Les prêts sont offerts aux étudiants à temps plein, sans égard à leur âge et, depuis 1983, aux étudiants à temps partiel. L'étudiant à temps plein doit présenter une demande de prêt à chaque année dans sa province de résidence.

2. Partenariats

Depuis la mise en œuvre du Programme en 1964, le Ministre délègue son pouvoir d'administration du PCPE aux provinces et territoire participants et ce, en vertu des deux lois prescrites. Les provinces participantes ont leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui complète le PCPE et elles déterminent, au nom du gouvernement, si l'étudiant est admissible à une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre 60 % des besoins établis jusqu'à concurrence de 210 $ par semaine. Les provinces participantes comblent la différence, soit 40 % des besoins établis jusqu'au maximum de la limite de prêt mensuelle de la province. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été institué le 1er mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible, il obtient son prêt du gouvernement du Canada. Le fournisseur de services reçoit et traite toute documentation applicable aux prêts, du décaissement à la consolidation et au remboursement des prêts. Il informe aussi les étudiants des options qui sont disponibles pour les aider à rembourser leur prêt.

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- Régime de prêts garantis : les prêts aux étudiants émis par les prêteurs (institutions financières) avant août 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. En cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant, le gouvernement rembourse aux prêteurs le solde du prêt

ainsi que l'intérêt et les frais accumulés. Le gouvernement assume donc tous les risques liés aux prêts garantis.

- Régime de prêts à risques partagés : d'août 1995 à juillet 2000, les prêts aux étudiants étaient encore versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement verse plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année et n'assume donc aucun autre risque. De plus, les institutions financières peuvent transférer certains prêts en défaut et le gouvernement doit payer un frais de rachat de cinq cents par dollar de prêts rachetés. Une partie des recouvrements est partagée avec l'institution financière.
- Régime de prêts directs : le Régime de prêts directs est entré en vigueur le 1er août 2000 dans la foulée de la restructuration du Programme et des modifications apportées à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et au Règlement. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

3. Avantages liés aux prêts

a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et aucun paiement n'est exigé.

Dans le passé, les étudiants à temps partiel recevaient de l'aide sous forme d'une ligne de crédit. Contrairement aux étudiants à temps plein, ils devaient verser l'intérêt sur leurs prêts pendant les études. Si les revenus de l'étudiant étaient inférieurs à un niveau donné pendant les études, il pouvait être admissible à l'exemption d'intérêt. Cependant, à la suite du budget 2008, la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* a été modifiée en date du 1er août 2009 de sorte que, à l'instar des étudiants à temps plein, les étudiants à temps partiel bénéficient de la bonification d'intérêt pendant les études.

Depuis juin 2008, un membre de la force de réserve qui interrompt ses études en raison d'une affectation à une opération désignée est considéré comme un étudiant à temps plein jusqu'au dernier jour de l'affectation et bénéficie ainsi d'une extension de la bonification d'intérêt.

b) Consolidation des prêts

À la fin des études, tous les prêts d'un étudiant sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur les prêts. Durant cette période, l'étudiant n'est pas tenu d'effectuer des versements pour rembourser le prêt et il doit négocier une entente au sujet des modalités de remboursement. Par la suite, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Depuis juillet 1995, le taux d'intérêt utilisé pour déterminer le paiement mensuel pour la majorité des étudiants correspond au taux préférentiel plus 250 points de base.

Avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'études. Pour les prêts émis après juillet 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant la période de grâce.

Les étudiants doivent fournir au prêteur ou au CSNPE une preuve d'inscription pour chaque période d'études, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation

automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

c) Aide pour le remboursement

En 1983, le gouvernement a instauré une mesure pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts sous la forme d'exemption d'intérêt pour les étudiants aux prises avec des difficultés financières. Le gouvernement assume la dépense de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. Cette mesure a été améliorée au fil du temps et depuis 1998, un étudiant en difficultés financières pouvait bénéficier de l'exemption d'intérêt pour un total de 30 mois au cours de la période de remboursement. La période d'exemption d'intérêt était prolongée de 24 mois si moins de cinq ans s'était écoulée depuis la fin des études.

En 1998, une mesure de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) a été introduite pour aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Depuis 2005, les réductions de la portion principal du prêt correspondent à deux réductions pouvant atteindre 10 000 $ chacune et une troisième réduction pouvant atteindre 6 000 $. Pour déterminer si la réduction précédente réduit la dette à un niveau que peut gérer l'emprunteur, une période de douze mois doit séparée chaque réduction. Le tableau suivant décrit brièvement l'évolution de cette mesure.

Tableau 21 Réduction de la dette en cours de remboursement

Année	Réduction maximale par période de 12 mois*			Réduction maximale totale
2005	1re - 10 000 $	2e - 10 000 $	3e - 6 000 $	26 000 $
2003	1re - 10 000 $	2e - 5 000 $	3e - 5 000 $	20 000 $
1998	50 % du prêt (portion principal)			10 000 $

* Les emprunteurs qui ont encore des difficultés financières peuvent être éligibles à une autre réduction dans 12 mois.

Un nouveau Programme d'aide au remboursement (PAR) qui remplace les mesures d'exemption d'intérêt et de RDR à compter de l'année de prêt 2009-10 a été annoncé dans le budget 2008. Le PAR vise à aider les emprunteurs à assumer le remboursement de leur prêt en identifiant le niveau des versements raisonnables, en fonction du revenu familial et du nombre de personnes au sein de la famille (0 $ si le revenu familial mensuel est égal ou inférieur au seuil de revenu mensuel minimal ou entre 1 % et 20 % du revenu familial si le revenu familial mensuel est supérieur au seuil de revenu mensuel minimal). Les emprunteurs sont admissibles au PAR pour une période de six mois si le versement raisonnable adapté au revenu est inférieur au versement mensuel exigé. Le PAR prévoit deux volets afin d'aider les emprunteurs à rembourser la totalité de leur prêt étudiant à l'intérieur de 15 ans suivant la fin des études (10 ans si l'emprunteur est atteint d'une invalidité permanente).

En vertu du volet 1, le versement mensuel exigé correspond au principal impayé amorti sur une période se terminant 120 mois après la fin des études. Le versement mensuel adapté au revenu, s'il y a lieu, servira à rembourser le principal du prêt, tandis que le gouvernement acquittera les intérêts exigibles qui ne sont pas couverts par les versements raisonnables adaptés au revenu de l'emprunteur. La portion principal du prêt qui n'est pas couverte par les versements raisonnables est reportée, comme pour l'ancienne mesure d'exemption d'intérêt. Le volet 1 est composée de périodes cumulatives de six mois chacune pour une durée maximale totale de cinq ans.

Le volet 2 concerne les emprunteurs qui continuent d'avoir des difficultés financières une fois le volet 1 terminé ou lorsque le prêt est en cours de remboursement depuis plus de dix ans. En vertu du volet 2, le versement mensuel exigé est recalculé et correspond au principal impayé amorti sur

une période débutant avec le commencement du volet 2 et se terminant 15 ans après la fin des études (10 ans pour un emprunteur atteint d'une invalidité permanente). Le gouvernement acquittera le montant de principal exigé ainsi que le montant d'intérêt non couverts par les versements raisonnables, de manière à ce que le prêt soit entièrement remboursé au plus tard 15 ans après la fin des études (10 ans pour un emprunteur ayant une invalidité permanente).

Les emprunteurs ayant une invalidité permanente qui ne sont pas admissibles à un pardon de prêts ont accès au PAR. Les dépenses additionnelles occasionnées par l'invalidité sont prises en compte dans le calcul du revenu et l'emprunteur passe directement au volet 2 du PAR.

d) Pardon de prêts

Le ministre peut, sur demande et selon certains critères d'admissibilité, dispenser complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès, pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de remboursement. À compter du 1er août 2009, pour que le prêt soit pardonné en raison d'une invalidité permanente, le ministre doit être convaincu que la condition de l'emprunteur est conforme à la définition « d'invalidité grave et permanente » et que l'emprunteur ne peut et ne pourra jamais rembourser son prêt.

4. Programme canadien de bourses aux étudiants

Les subventions canadiennes pour études ont été instaurées en 1995 en tant qu'aide non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Ces subventions sont imposables et visent les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge.

Les subventions canadiennes d'accès existent depuis l'année de prêt 2005-06 et incluent des subventions pour les étudiants de famille à faible revenu ainsi que des subventions pour les étudiants ayant une incapacité permanente.

Le budget 2008 a annoncé le lancement du nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) entrant en vigueur dans l'année de prêt 2009-10 en remplacement de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Le PCBE regroupe toutes les bourses fédérales aux étudiants dans un seul programme qui améliorera l'efficacité de l'aide accordée aux étudiants et aux familles et les aidera à assumer le coût des études postsecondaires. Ce programme inclut sept bourses permanentes et une bourse de transition temporaire à l'intention des anciens boursiers du millénaire.

Le principal avantage du programme est d'améliorer l'accès et l'achèvement des études postsecondaires pour les étudiants de famille à faible et à moyen revenu. En vertu du PCBE, les étudiants admissibles à un prêt étudiant fédéral et qui respectent les critères spécifiques d'admissibilité à une bourse recevront une bourse mensuelle de 250 $ pour ceux de famille à faible revenu et de 100 $ pour ceux de famille à revenu moyen. Les montants mensuels de bourses sont fixés dans le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*. Les seuils de revenu (faible ou moyen) sont fonction du nombre de personnes au sein de la famille et de la province de résidence et sont déterminés au tableau 1 et au tableau 2 de l'annexe 3 du Règlement. Les autres bourses versées en vertu du PCBE incluent les bourses pour les étudiants ayant une invalidité permanente, les bourses servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente, les bourses pour étudiants ayant des personnes à charge, les bourses pour étudiants à temps partiel et les bourses pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge.

Annexe 2 – Données

Les données requises sur les prêts directs proviennent de fichiers informatisés fournis par le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

1. Prêts directs émis

Le tableau 22 présente les données tirées des fichiers de RHDCC sur le nombre d'étudiants et le montant des prêts directs émis pour les années de prêt 2000-01 à 2008-09 en comparaison avec les données publiées par RHDCC. Les données relatives aux prêts émis sont jugées complètes.

Tableau 22 Prêts directs émis et nombre d'étudiants

Année de prêt	Montant des prêts émis		Nombre d'étudiants	
	Fichier de RHDCC	Publication de RHDCC	Fichier de RHDCC	Publication de RHDCC
	(millions $)	(millions $)		
2000-01	1 573	1 570	343 746	346 568
2001-02	1 507	1 512	328 653	331 541
2002-03	1 545	1 549	328 989	331 763
2003-04	1 643	1 648	340 200	342 982
2004-05	1 629	1 633	337 247	339 828
2005-06	1 938	1 939	343 634	345 765
2006-07	1 935	1 931	344 422	345 124
2007-08	2 006	2 015	352 208	354 144
2008-09	2 068	2 081	365 103	366 788

Selon les « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS), le total de prêts émis en 2008-09 était de 2 070 millions de dollars, ce qui est légèrement supérieur à la valeur calculée à partir du fichier de données. La valeur des MFIS est utilisée comme point de départ pour les projections.

2. Prêts directs consolidés

Le tableau 23 indique le nombre et le montant des prêts directs consolidés d'après les fichiers de RHDCC. Les montants sont comparés aux données des rapports MFIS. Pour certains cas, la date de consolidation n'est pas disponible dans le fichier de données et est estimée à l'aide de la date de fin des études. Les montants consolidés sont surestimés, particulièrement pour les années de prêt plus récentes, puisque certains étudiants, qui sont considérés comme ayant consolidé leurs prêts, sont en fait encore aux études ou retourneront aux études.

Tableau 23 Prêts directs consolidés

Année de prêt	Montant des prêts consolidés (incluant l'intérêt durant la période de grâce de six mois)	
	Fichiers de RHDCC	MFIS
	(millions $)	(millions $)
2000-01	45,6	62,2
2001-02	618,0	772,2
2002-03	935,6	988,8
2003-04	1 156,4	1 151,4
2004-05	1 357,8	1 296,7
2005-06	1 403,5	1 346,4
2006-07	1 623,4	1 519,3
2007-08	1 843,9	1 619,3
2008-09	1 997,2	1 624,0

3. Défauts et recouvrements des prêts directs

Le tableau 24 présente les données sur les défauts et recouvrements (principal seulement) pour les prêts directs tirés des fichiers de données de RHDCC. Les montants de défaut sont réduits des prêts « rappelés » et « réhabilités ».

Tableau 24 Défauts et recouvrements, prêts directs

Année de prêt	Défauts	Recouvrements
	(millions $)	(millions $)
2000-01	5,3	0,3
2001-02	4,9	0,7
2002-03	226,2	23,8
2003-04	250,4	48,8
2004-05	343,2	83,0
2005-06	255,5	85,6
2006-07	243,1	83,7
2007-08	287,4	91,8
2008-09	293,3	85,2

4. Exemption d'intérêt

Le tableau 25 compare le coût associé à l'exemption d'intérêt pour les prêts directs selon les montants fournis par RHDCC et les fichiers de données. Les fichiers ne renferment pas de renseignements sur les paiements au titre de l'exemption d'intérêt. Ces montants ont été estimés au moyen du taux d'intérêt, du solde du principal et des dates de début et de fin de la période d'exemption d'intérêt.

Tableau 25 Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs

Année de prêt	Montants estimés à partir des fichiers de RHDCC	MFIS
	(millions $)	(millions $)
2000-01	0	0
2001-02	3,9	3,1
2002-03	14,5	13,8
2003-04	25,0	21,7
2004-05	35,4	32,8
2005-06	49,7	50,6
2006-07	66,8	68,7
2007-08	83,2	80,8
2008-09	74,8	68,5

5. Réduction de la dette en cours de remboursement

Un fichier de données pour la RDR, incluant les années de prêt 2006-07 à 2008-09, était disponible pour ce rapport. Les réductions de dette pour les emprunteurs ayant des prêts de plus d'un type de régime de prêt sont additionnées. Le tableau 26 présente les paiements associés à la RDR et compare le montant de RDR dans les fichiers de données de RHDCC avec le montant total qui apparaît dans les rapports MFIS (pour les prêts directs) et dans les dépenses de Programme (pour les prêts garantis et à risques partagés).

Tableau 26 Réduction de la dette en cours de remboursement

Année de prêt	Montants estimés à partir des fichiers de RHDCC (total pour tous les régimes)	MFIS (prêts directs)	Dépenses de Programme (prêts garantis et à risques partagés)	Total
	(millions $)	(millions $)	(millions $)	(millions $)
2006-07	24,2	5,4	16,5	21,9
2007-08	21,0	8,7	14,3	23,0
2008-09	17,0	12,3	9,3	21,6

Annexe 3 – Hypothèses et méthodologie

1. Croissance des prêts émis totaux

La croissance des prêts émis totaux est fonction du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, de l'évolution des besoins de ces étudiants et de la limite de prêt. L'évolution du nombre d'étudiants au PCPE et de leurs besoins est décrite ci-après.

a) Évolution du nombre d'étudiants au PCPE

i) Évolution démographique

L'évolution démographique a trait aux changements dans la composition de la population future des 18 à 34 ans au Canada, excluant la province et les territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont basées sur celles utilisées dans les plus récents rapports actuariels du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse.

ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

L'évolution des inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire fait état d'un recul à long terme surtout attribuable à la pénurie de main-d'œuvre prévue au Canada après 2015. Cette pénurie anticipée sera causée par le vieillissement de la population canadienne et fera augmenter de façon significative les taux de participation au marché du travail dans le groupe d'âge 18 à 34. Un taux d'activité plus élevé pour le futur se traduit par un plus petit pourcentage d'étudiants qui seront disponibles pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein. Les taux d'inactivité associés aux inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour les années 2008-09, 2016-17 et 2033-34 sont présentés au tableau 27.

Tableau 27 Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE

Groupe d'âge	Taux d'inactivité 2008-09 (1)	Taux d'inactivité 2016-17 (2)	Écart - Inactif (2) / (1) - 1	Taux d'inactivité 2033-34 (3)	Écart - Inactifs (3) / (1) - 1
	%	%	%	%	%
18-21	28,2	28,2	0,1	26,2	-7,2
22-24	25,4	23,8	-6,2	20,3	-19,8
25-29	16,6	16,0	-3,4	13,6	-17,8
30-34	15,9	15,6	-1,9	13,7	-14,0
18-34	20,6	19,8	-4,1	17,7	-14,2

Le tableau 27 fait état d'une baisse de la population inactive. Une diminution cumulative de 4,1 % est prévue au cours des huit prochaines années et une diminution plus marquée de 14,2 % d'ici 2033-34. La pénurie de main d'œuvre entraînera la diminution prévue de la population active entre 2016-17 et 2033-34. La diminution se manifeste surtout pour les individus âgés de plus de 22 ans puisque ces personnes sont plus susceptibles de choisir de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert. Les plus jeunes sont plus enclins à étudier, peu importe la situation sur le marché du travail.

iii) Participation au PCPE

RHDCC a fourni les données contenant l'évaluation des besoins dans le cadre du PCPE pour les années de prêt jusqu'à 2007-08. Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE ont été calculés comme suit :

Besoins hebdomadaires = (besoins évalués/nombre de semaines évaluées) x 60 %.

Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE représentent 60 % des besoins hebdomadaires évalués parce que le PCPE fournit 60 % du total des prêts tandis que la province ou le territoire de résidence participant débourse les 40 % qui restent. Un histogramme des besoins hebdomadaires aux fins du PCPE a été construit pour trois groupes distincts selon le mode de vie des étudiants. Ces trois groupes sont définis comme suit :

- Personne à charge célibataire et personne non à charge célibataire vivant chez ses parents
- Personne à charge célibataire ne vivant pas chez ses parents
- Marié/conjoint de fait, personne non à charge célibataire et chef de famille monoparentale ne vivant pas chez ses parents

L'histogramme des besoins hebdomadaires aux fins du PCPE ressemble à une distribution normale pour chacun des groupes. Le graphique 4 qui suit illustre une distribution normale et les données sur les besoins hebdomadaires des étudiants participant au PCPE pour le deuxième groupe : personne à charge célibataire ne vivant pas chez ses parents.

Graphique 4 Besoins de 2007-08 et distribution normale (étudiant à charge célibataire ne vivant pas chez ses parents)

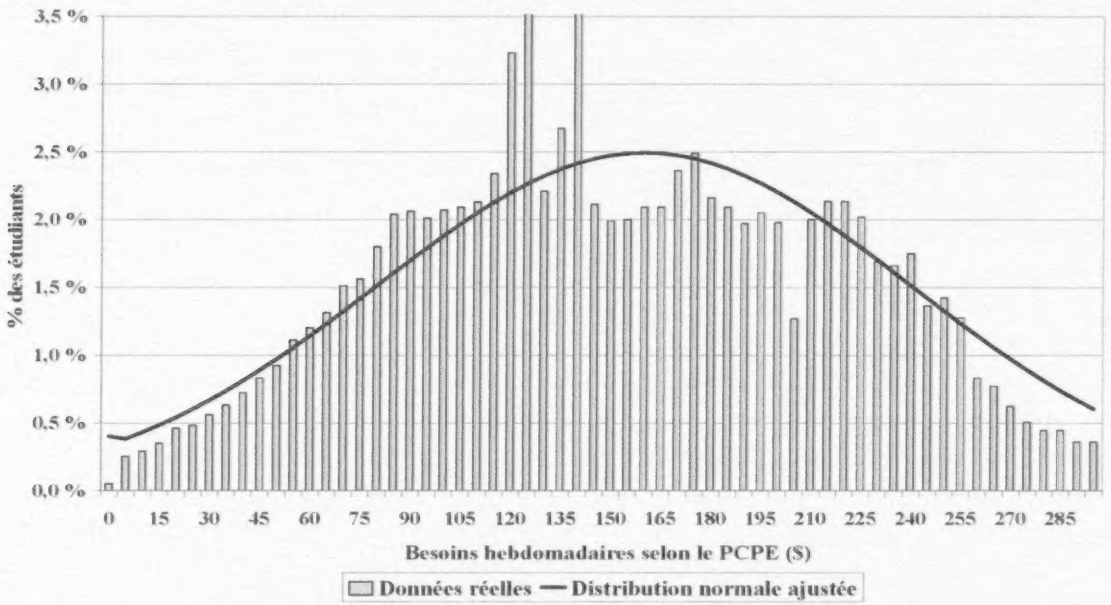

La distribution des besoins est dérivée en utilisant une distribution normale ajustée pour mieux refléter les données historiques. Premièrement, lorsque les besoins sont nuls ou négatifs, aucun prêt n'est émis. À gauche du sommet, la distribution normale est remplacée par un polynôme de deuxième degré pour que la distribution respecte cette logique.

Deuxièmement, puisque la proportion d'étudiants ayant atteint ou dépassé la limite de prêt est connue, toute la courbe a été légèrement déplacée vers la droite pour indiquer la proportion exacte. La « courbe normale modifiée » créée à partir de ces ajustements mineurs est utilisée pour les fins de projections.

Pour chaque année de la période de projection, l'augmentation moyenne des besoins par rapport à l'année précédente a été calculée à l'aide des projections pour les frais de scolarité, les autres dépenses et les ressources. Les étudiants ayant de faibles besoins peuvent observer un léger accroissement de leurs besoins puisqu'ils disposent des ressources nécessaires pour compenser une augmentation des dépenses. Les étudiants dont les besoins sont importants constateront une progression plus marquée des besoins puisqu'ils n'ont pas les ressources permettant de compenser une augmentation des dépenses.

Les augmentations prévues des besoins moyens servent à déterminer les nouveaux paramètres de la courbe normale modifiée pour chaque année de projection. L'analyse des données passées pour l'évaluation des besoins montre que la médiane des courbes de besoins progresse plus lentement que la moyenne prévue des besoins des étudiants. Par conséquent, on suppose que la médiane de la courbe des besoins des étudiants au PCPE correspond à la moyenne de l'année précédente, majorée de 60 % de l'augmentation prévue des besoins moyens des étudiants. Une fois les nouveaux paramètres établis, les courbes des besoins des étudiants au PCPE sont projetées sur la période de 25 ans.

Puisqu'un déplacement de chaque courbe de distribution normale modifiée représente l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, une hypothèse a été formulée au sujet de la croissance des courbes. Il est présumé que l'intersection de courbes successives surviendra lorsque les besoins correspondront à la somme des besoins moyens pour l'année précédente et de la moitié de l'augmentation prévue des besoins moyens pendant l'année courante. L'intersection des courbes survient légèrement à droite des besoins moyens puisqu'à mesure que les besoins augmentent d'une année à l'autre, les étudiants se trouvent de plus en plus à droite de la courbe des besoins. Chaque courbe a été ajustée en fonction de cette hypothèse, de manière que l'aire sous chaque courbe successive dépasse 100 %. L'aire supplémentaire sous la courbe représente un accroissement de la participation au PCPE. En utilisant la courbe de base des besoins de 2008-09, l'aire sous la courbe est 100 % et la proportion d'étudiants qui empruntent s'élève à 35,9 %. L'aire sous la courbe des besoins pour 2009-10 demeure 100 % en raison du nouveau PCBE qui réduit légèrement l'augmentation du nombre d'étudiants pour cette année de prêt. L'aire sous la courbe des besoins pour 2010-11 est 100,4 % en raison de l'augmentation de la proportion des étudiants au PCPE. Par conséquent, la proportion d'étudiants qui empruntent s'élève à 36,0 % en 2010-11 (35,9 % x 1,004). Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit obtenu en multipliant le nombre d'étudiants inscrits à temps plein par la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE.

b) Évolution des besoins des étudiants au PCPE

Comme discuté dans le rapport principal, les besoins des étudiants correspondent à l'excédent de la somme des frais de scolarité et des autres dépenses sur les ressources des étudiants. La cohérence de ces éléments avec les valeurs moyennes contenues dans les fichiers de données sur l'évaluation des besoins a été vérifiée. Le tableau 5 du rapport principal illustre l'évolution des besoins des étudiants pendant toute la période de projection.

i) Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont en partie fixés par la politique gouvernementale. Ils sont donc déterminés à partir des intentions que les gouvernements provinciaux formulent dans leurs budgets ainsi que des résultats récents et historiques. L'accroissement à court et à long terme des frais de scolarité est ensuite projeté. L'évolution future à court terme des frais de scolarité par province est présentée au tableau 28.

Tableau 28 Augmentation à court terme des frais de scolarité

Province	Pondération	Budget/Expérience	Résultats			
			2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
	%		%	%	%	%
Terre-Neuve	2,0	Gel	0,0	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	Hausse de 2,6 %, 2,0 % par la suite	2,6	2,0	2,0	2,0
Nouvelle-Écosse	5,6	Baisse de 2,5 %, gel par la suite	-2,5	0,0	0,0	0,0
Nouveau-Brunswick	4,0	Gel	0,0	0,0	0,0	0,0
Ontario	58,8	Hausse de 4,9 %, 5,0 % par la suite	4,9	5,0	5,0	5,0
Manitoba	2,0	Hausse de 4,9 %, 4,5 % par la suite	4,9	4,5	4,5	4,5
Saskatchewan	2,7	Hausse de 4,0 %, 3,0 % par la suite	4,0	3,0	3,0	3,0
Alberta	9,0	Hausse de 3,7 %, indexation au taux d'inflation par la suite	3,7	2,0	2,0	2,0
Colombie-Britannique	15,0	Hausse de 1,9 %, 2,0 % par la suite	1,9	2,0	2,0	2,0
Moyenne pondérée			3,6	3,6	3,6	3,6

L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à celles de l'IPC. Au cours des 30 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté en moyenne d'environ 3,0 % de plus que l'IPC. Par le passé, en raison des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des pressions budgétaires semblables sont prévues en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 3,6 % en 2012-13 atteindra le taux de l'IPC plus 3,0 % d'ici 2017-18.

Le calcul des frais de scolarité pour 2008-09 repose sur le sondage effectué par la Division de l'éducation de Statistique Canada sur les frais de scolarité par province. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la proportion des prêts émis pour chacune des provinces participantes. Cette analyse estime à 6 001 $ la moyenne des frais de scolarité pour 2008-09.

ii) Autres dépenses

Les autres dépenses des étudiants englobent celles autres que les frais de scolarité. Elles comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport. Elles sont évaluées selon la province et le territoire participants.

Les dépenses sont classées en deux catégories : les livres et les frais de subsistance. Plusieurs anciens fichiers sur l'évaluation des besoins ont été analysés et utilisés pour mettre à jour les hypothèses sur le mode de vie des étudiants et le pourcentage des dépenses maximales admissibles pour chaque mode de vie. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer un coût annuel de subsistance de 9 159 $ par étudiant en 2008-09, tel qu'illustré dans le tableau 29.

Tableau 29 Coûts mensuels de subsistance 2008-09

Mode de vie	Pondération en %	Coût mensuels de subsistance maximaux ($)					% moyen dépensé	Dépenses annuelles ($)
		Loge-ment	Nourriture[1]	Trans-port	Divers[2]	Total		
Célibataire, vivant ailleurs que chez ses parents	66,5	474	220	67	237	998	72	8 620
Chef de famille monoparentale	7,0	761	220	67	237	1 285	100	15 424
Marié/conjoint de fait	8,5	945	404	133	447	1 929	84	19 449
Célibataire, vivant avec parents	18,0	0	177	58	185	428	75	3 856
Moyenne pondérée		**449**	**228**	**71**	**246**	**995**		**9 159**

[1] Achetée en magasin.
[2] Soins personnels et d'hygiène, vêtements, entretien ménager, communications.

Il est supposé que les livres et les fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité, lesquels s'élèvent à 6 001 $ en 2008-09. L'hypothèse de 20 % est conforme à la proportion des livres et des fournitures par rapport aux frais de scolarité calculée avec les données contenues dans les anciens fichiers sur l'évaluation des besoins. Les dépenses au titre des livres et des fournitures sont de 1 200 $ (20 % x 6 001 $). De plus, depuis le 1er août 2005, les dépenses admissibles pour les livres et fournitures incluent une allocation annuelle de 500 $ pour les ordinateurs et les coûts qui y sont associés. Il est prévu que tous les étudiants demanderont cette allocation. Par conséquent, le montant total des dépenses pour les livres et fournitures est accru de 500 $ et s'élève à 1 700 $. Le montant total des dépenses des étudiants au PCPE (excluant les frais de scolarité), indexé en fonction de l'augmentation future de l'IPC, atteint 10 859 $ (9 159 $ + 1 700 $) pour l'année de prêt 2008-09.

iii) Ressources de l'étudiant

Les ressources des étudiants comprennent les gains des étudiants, les contributions parentales et les autres ressources. Les ressources supplémentaires réduisent le montant du prêt offert à un étudiant suivant l'analyse de ses besoins. Les besoins des étudiants sont présentés au tableau 5 du rapport.

Dans un premier temps, les ressources moyennes en 2008-09 se calculent comme une valeur résiduelle. Puisque le prêt moyen correspond à l'excédent des dépenses moyennes sur les ressources moyennes, ces dernières correspondent à peu près à l'excédent des dépenses moyennes sur le montant moyen des prêts, sous réserve d'un certain ajustement relatif aux besoins insatisfaits. Ainsi, les ressources moyennes sont estimées à 5 078 $ par étudiant en 2008-09. Les ressources moyennes projetées sont légèrement réduites pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 en raison du ralentissement économique. La réduction des ressources de l'étudiant est graduellement éliminée au cours des deux années suivantes.

2. Consolidation

L'hypothèse retenue pour la consolidation des prêts directs est présentée au graphique 5. Cette répartition couvre quatorze années suivant l'émission du prêt. La répartition est construite en utilisant les neuf premières années de données pour les consolidations des prêts directs. Par la suite, les taux de la répartition décroissent à un taux constant. La répartition est légèrement modifiée à court terme pour tenir compte de l'impact du ralentissement économique sur les consolidations puisque certains étudiants choisissent de rester ou de retourner à l'école.

Graphique 5 Répartition des consolidations

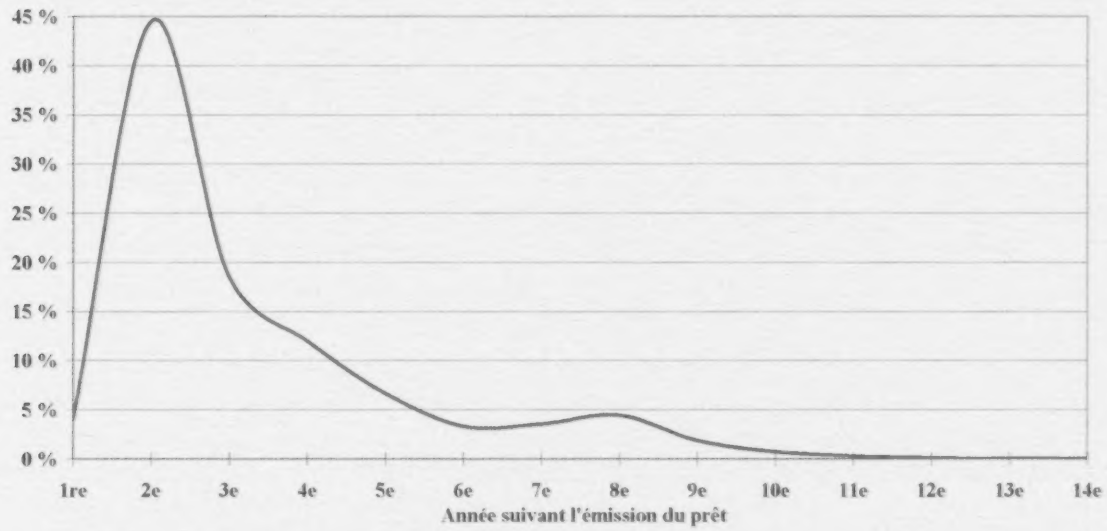

3. Programme d'aide au remboursement (volet 1)

À compter d'août 2009, le Programme d'aide au remboursement (PAR) remplace les mesures d'exemption d'intérêt et de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR). Le PAR contient deux volets, décrits à l'annexe 1. Le volet 1 peut durer jusqu'à cinq ans, à l'intérieur d'une période de 10 ans. Les emprunteurs qui sont admissibles devront effectuer des versements raisonnables adaptés au revenu (ou aucun versement dans certains cas) pour rembourser le principal. Le gouvernement acquittera la portion intérêt qui n'est pas payée par le versement raisonnable.

En se basant sur la même méthodologie utilisée pour l'exemption d'intérêt, le tableau 30 illustre les taux de base d'utilisation du PAR (volet 1) pour les prêts directs à compter de l'année de prêt 2009-10. Ces taux sont basés sur l'expérience des prêts directs au titre de l'exemption d'intérêt et sur le peu de données disponibles sur le PAR. Ces taux tiennent compte de la période moyenne pour le PAR (volet 1) dans une année de prêt.

Il est prévu que le ralentissement économique aura un impact sur l'utilisation du PAR (volet 1) à court terme. À cette fin, les emplois perdus par les emprunteurs qui sont présentement en cours de remboursement ont été projetés selon une proportion de la réduction des taux d'emploi lors de la récession de 1981-82. En utilisant la répartition actuelle entre les nouveaux prêts en défaut et les nouveaux prêts en exemption d'intérêt dans l'année de prêt 2008-09 les emprunteurs qui pourraient avoir de la difficulté à rembourser leur prêt sont divisés parmi ceux qui feront défaut et ceux qui appliqueront et seront éligibles au PAR (volet 1). Par conséquent, les paiements

projetés pour le volet 1 du PAR (intérêt) sont augmentés de 9,9 % et 3,2 % pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 respectivement.

Puisque la limite de prêt demeure constante pour les années futures, il est prévu que l'utilisation du PAR (volet 1) diminuera étant donné que les gains moyens des emprunteurs augmentent avec le temps. Afin de refléter cette diminution anticipée, les taux d'utilisation du PAR (volet 1) sont ajustés à la baisse à partir de 2012-13. En comparaison avec le statu quo au niveau des taux d'utilisation, une diminution des paiements pour le volet 1 du PAR (intérêt), une diminution du nombre d'emprunteurs qui épuisent le volet 1 et du nombre d'emprunteurs admissibles au volet 2 du PAR sont anticipées.

Tableau 30 Taux d'utilisation du PAR (volet 1) pour les prêts directs

Années depuis la consolidation	première année	deuxième année	troisième année	quatrième année	cinquième année	sixième année	septième année
0 - 1	21,88 %	19,82 %	12,52 %	10,03 %	7,59 %	3,76 %	2,51 %
1 - 2	2,48 %	1,71 %	1,01 %	0,70 %	0,40 %	0,39 %	
2 - 3	0,78 %	0,56 %	0,30 %	0,12 %	0,09 %		
3 - 4	0,38 %	0,26 %	0,12 %	0,04 %	0,03 %		
4 - 5	0,19 %	0,13 %	0,05 %	0,01 %	0,01 %		
5 - 6	0,09 %	0,07 %	0,02 %	0,01 %	0,01 %		
6 - 7	0,04 %	0,03 %	0,01 %	0,01 %			
7 - 8	0,01 %	0,01 %	0,01 %				

4. Programme d'aide au remboursement (volet 2)

Le volet 2 du PAR est disponible pour les emprunteurs qui continuent à avoir des difficultés financières. Le volet 2 commence dès que le volet 1 est complété ou lorsque la durée de la période de remboursement a atteint 10 ans après la fin des études. Le gouvernement continue d'acquitter les intérêts et commence à payer, à chaque mois, la portion principal (soit la différence entre le versement raisonnable et le versement exigé). Le solde du prêt devrait être graduellement remboursé de manière à ce que la dette de l'étudiant soit complètement remboursée 15 ans après la fin des études (ou 10 ans pour les emprunteurs ayant une invalidité permanente).

Les données d'expérience pour le PAR sont très limitées. En se basant sur l'expérience de la RDR et les données préliminaires pour les premiers mois du PAR, des hypothèses ont été déterminées concernant l'épuisement du volet 1 du PAR, l'admissibilité au volet 2, la proportion d'emprunteurs qui doivent effectuer des versements raisonnables et le niveau des versements raisonnables en pourcentage des versements exigés. Un ensemble de taux représentant la réduction du montant total de prêt, après épuisement du volet 1, est alors déterminé pour chaque cohorte qui épuise le volet 1. Les hypothèses seront revues à mesure que l'expérience sera disponible.

Une provision pour la portion principal du PAR est déterminée pour couvrir le risque de pertes associé à l'utilisation de cette mesure. La provision permet de tenir compte qu'une partie du prêt ne sera pas remboursée par les étudiants. Le taux de provision est 1,8 % appliqué sur le solde des prêts émis et il est déterminé en se basant sur la projection des montants de principal acquittés par le gouvernement en vertu du PAR.

5. Taux de défaut de paiement

La répartition des défauts est déterminée en utilisant l'expérience des prêts directs. La répartition moyenne est illustrée dans le graphique 6. Selon cette répartition, environ 80 % des prêts en défaut se produisent dans les trois années suivant la consolidation.

Graphique 6 Répartition des défauts de paiement

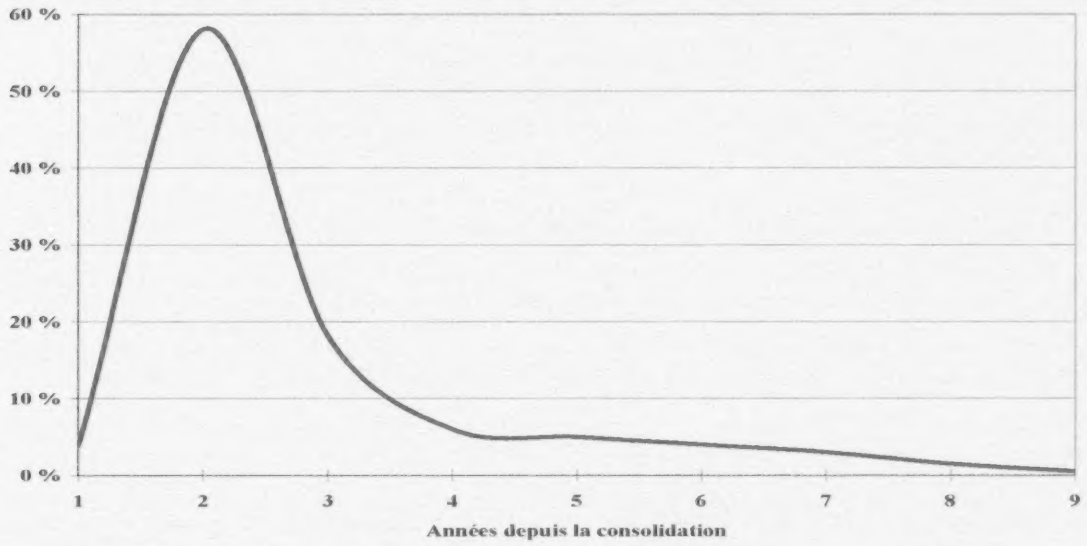

L'hypothèse du taux de défaut futur est réduite à 16 %. Cette réduction est attribuable en partie au nouveau Programme d'aide au remboursement qui aidera les emprunteurs en difficultés financières à rembourser leurs prêts. De plus, des améliorations au niveau de la communication avec les étudiants devraient aider les emprunteurs à comprendre les options disponibles au cours de la période de remboursement et devraient donc réduire les défauts. L'expérience à venir devra être analysée attentivement pour évaluer si les effets escomptés du PAR sur les défauts se réalisent. Pour une cohorte de consolidation donnée, l'hypothèse du taux de défaut de 16 % représente la proportion du montant total des prêts qui fera défaut dans le futur (réparti sur une période de neuf ans suivant la consolidation, illustré au graphique 6). Une portion des prêts en défaut sera par la suite recouvrée par le gouvernement. Pour tenir compte de l'impact du ralentissement économique sur les prêts en défaut, le taux de défaut brut est augmenté à 17,6 % et 16,5 % pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 respectivement. Ces augmentations sont basées sur les pertes d'emploi anticipées parmi les emprunteurs en remboursement et sont déterminées selon une proportion de la diminution des taux d'emploi lors de la récession de 1981-82.

6. Taux de recouvrement

La répartition des recouvrements est établie en utilisant l'expérience des prêts directs. Des courbes de distribution distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 7).

Graphique 7 Répartition des recouvrements selon la date de défaut de paiement

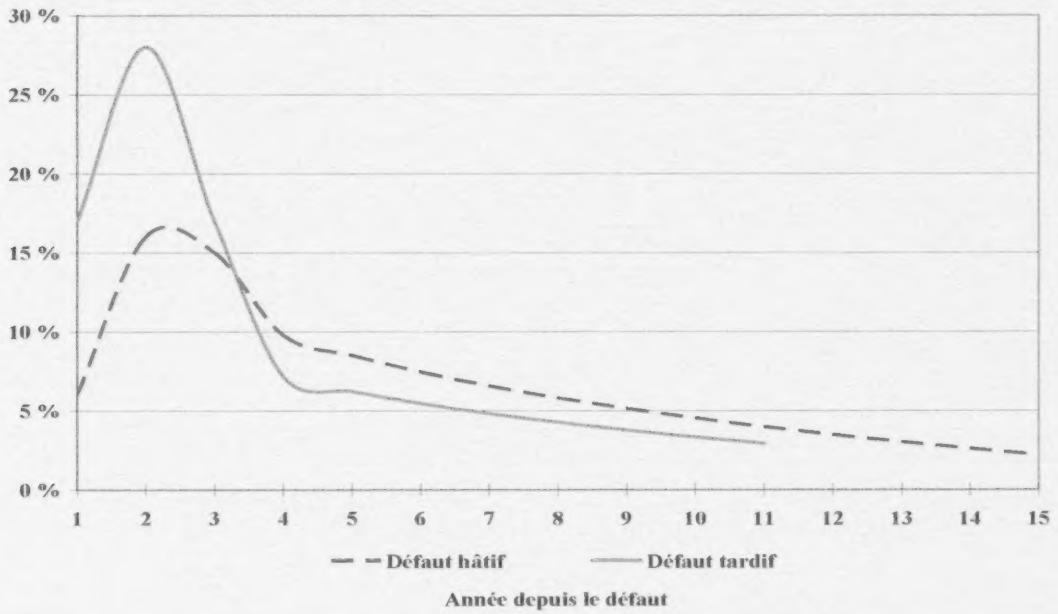

L'hypothèse pour le taux de recouvrement, établie à 29% dans le rapport précédent pour les cohortes de défaut à compter de 2007-08, est réduite à 26 % dans ce rapport. Puisque le taux de défaut brut est réduit, les montants de défaut projetés sont inférieurs. En se basant sur l'expérience récente, il est présumé qu'il sera plus difficile de recouvrer ces prêts en défaut, d'où un taux de recouvrement projeté plus faible. Le recours aux agences de recouvrements privées a récemment été éliminé, ce qui pourrait également causer une diminution temporaire des recouvrements. Il est prévu que le ralentissement économique aura un effet modeste sur les recouvrements à court terme, ce qui se traduit par une diminution des recouvrements de 2,50 % dans l'année de prêt 2009-10 et 1,25 % en 2010-11.

Le graphique 8 représente la proportion cumulative des recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2008-09 en utilisant le montant de défaut de l'année de prêt 2008-09, les répartitions de recouvrements du graphique 7 et l'hypothèse du taux de recouvrement de 26 %. Le premier point de la courbe représente la proportion réelle de recouvrements pour l'année de prêt 2008-09 sur les prêts qui sont devenus en défaut dans la même année.

Graphique 8 Proportions cumulatives des recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2008-09

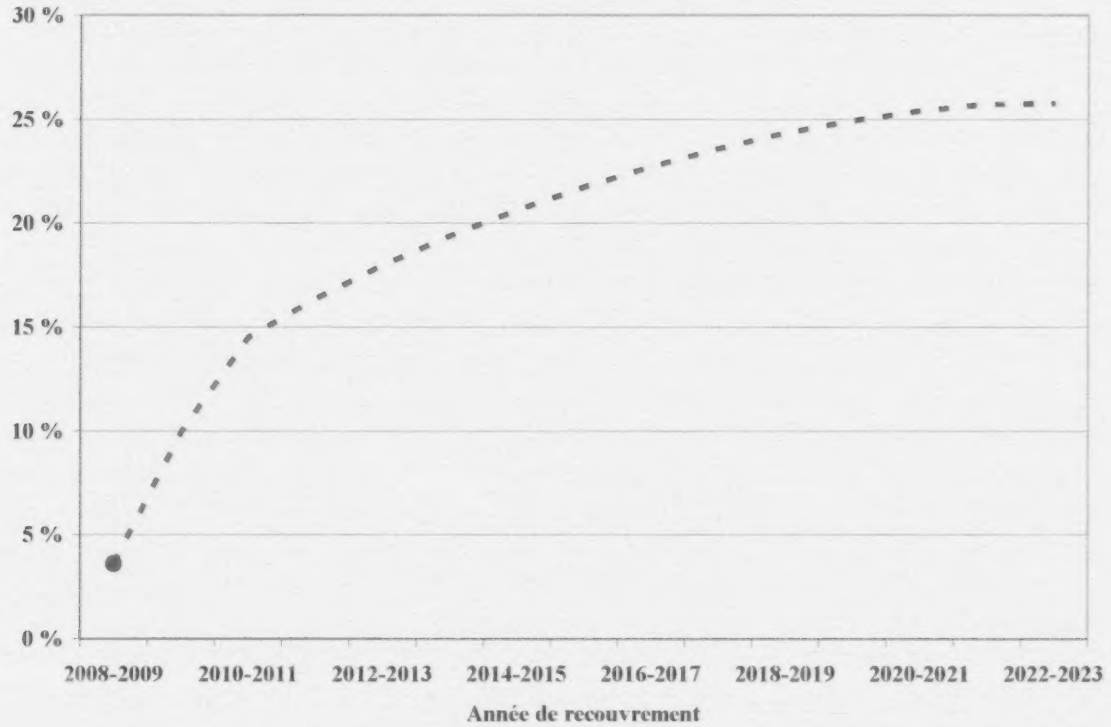

Le taux de défaut net futur est réduit à 11,8 %. Il correspond à :
Taux brut de défaut x (1 - Taux de recouvrement) = 16 % x (1 - 26 %).

7. Provision pour créances irrécouvrables – principal

Conformément aux recommandations formulées dans le chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il convient d'établir une provision selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de l'expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Comme décrit précédemment, le taux de défaut net est de 11,8 % et un ajustement de 0,6 % pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce est appliqué.

Tableau 31 Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal

Taux de défaut de paiement net	11,8 %
Ajustement : période de grâce – intérêt accumulé sur les prêts	+0,6 %
Provision pour créances irrécouvrables – principal : appliquée au solde de prêts émis	12,4 %

D'un point de vue comptable, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est appliqué au solde de prêts émis. Le solde de prêts émis est obtenu en réduisant les prêts émis des paiements préalables et des prêts pardonnés en cours d'études et au cours de la période de grâce. Les ajustements de prêts à la suite d'une réévaluation sont également pris en compte. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année de prêt.

Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : pendant les études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses de défaut et recouvrement sont appliquées à ces portefeuilles pour déterminer la provision qui doit être établie pour couvrir les radiations futures. L'hypothèse utilisée pour les radiations consiste en une répartition sur quinze ans, débutant la sixième année suivant le défaut. Il est à noter que les premières radiations ont été repoussées jusqu'en 2009-10, car aucune radiation significative n'a encore eu lieu. La répartition des radiations est présentée au graphique 9.

Graphique 9 Répartition des radiations

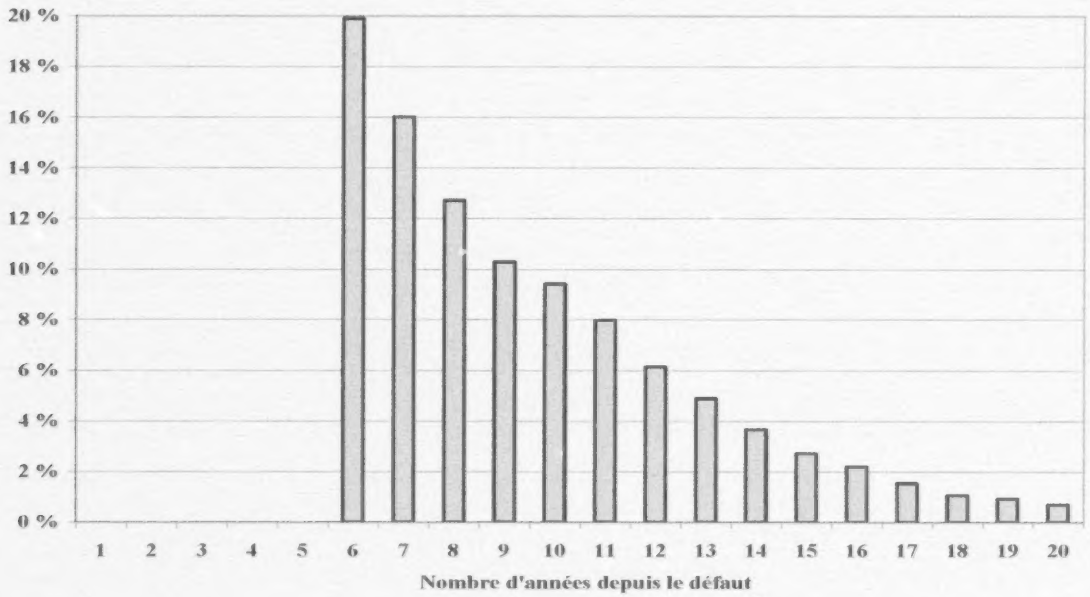

8. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Le calcul de la provision pour créances irrécouvrables – intérêt tient compte de la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt sur les prêts en défaut s'accumule jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut irrécouvrable. Un prêt obtient ce statut lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts ne peut être garanti de façon raisonnable. Aux fins des projections, un prêt est transféré en statut irrécouvrable selon une répartition qui couvre quinze ans et est radié selon la répartition des radiations, laquelle est basée sur la répartition des radiations utilisée pour la portion principal, mais avec des taux plus élevés pour les premières années et des taux moins élevés pour les dernières années de la répartition.

Puisque l'intérêt sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu, une provision est constituée pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie utilisée requiert les calculs suivants :

- l'intérêt cumulé chaque année sur les prêts en défaut au taux d'emprunt de l'étudiant;
- la projection du solde de l'intérêt à la fin de chaque année, en utilisant les taux de recouvrement et de transfert en statut irrécouvrable basés sur l'expérience des prêts directs et appliqués au solde de l'intérêt en début d'année;

- la projection de la provision à la fin de chaque année en additionnant, pour chaque année depuis le défaut, le produit de la multiplication du solde de l'intérêt recouvrable et du taux de provision correspondant; ensuite 100 % du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts irrécouvrables est ajouté.

La dépense pour une année donnée correspond à l'écart entre le montant total de la provision (sur les intérêts recouvrables et irrécouvrables) à la fin de l'année et la provision à la fin de l'année précédente réduite des radiations de l'année.

Un ensemble de taux de provision variant en fonction du nombre d'années depuis le défaut a été établi. Les taux illustrés dans le tableau 32 ont été modifiés depuis le dernier rapport pour tenir compte que les recouvrements d'intérêt ont été plus faibles que prévu.

Tableau 32 Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Année depuis le défaut	Taux de provision (%)
1re	33,6
2e	46,1
3e	57,1
4e	66,0
5e	74,4
6e	71,6
7e	71,8
8e	72,1
9e	72,5
10e	73,3
11e	74,7
12e	77,0
13e	81,0
14e	88,0
15e	100,0

9. Autres hypothèses

a) Paiements préalables et accélérés pour les prêts directs

L'analyse des paiements de principal reçus de la part des étudiants a révélé que des paiements sont reçus pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de grâce (paiements préalables) et que des paiements sont reçus en excès des paiements prévus au cours de la période de remboursement (paiements accélérés).

i) Paiements préalables

Les paiements préalables correspondent aux paiements de principal effectués durant la période d'études et durant la période de six mois qui suit la fin des études. La valeur des paiements préalables pour l'année de prêt 2008-09 totalisent environ 240 millions de dollars. La portion des paiements préalables reçue durant la période d'études représente 25 % des paiements préalables totaux. Puisque la principale portion (75 %) des paiements préalables est reçue au cours de la période de grâce de six mois, l'hypothèse est établie en fonction du montant de prêts consolidés. L'hypothèse de paiements préalables est environ 15 % des montants consolidés à compter de 2008-09.

ii) Paiements accélérés

Les paiements accélérés correspondent aux paiements de principal effectués durant la période de remboursement, qui excèdent les paiements prévus, calculés pour une période de

remboursement de 114 mois (9,5 années). L'hypothèse utilisée est une distribution de taux de paiements accélérés en fonction du nombre d'années écoulées depuis la consolidation et est basée sur les informations contenues dans les fichiers de données mensuels. La distribution est présentée au tableau 33 et représente la proportion par laquelle les paiements prévus sont augmentés. Cette distribution est la même que dans le rapport précédent.

Tableau 33 Taux de paiements accélérés

Années depuis la consolidation	Taux
Même année que la consolidation	162 %
1-2	84 %
2-3	52 %
3-4	49 %
4-5	39 %
5-6	20 %
6-7	10 %
7-8+	5 %

Des lignes directrices concernant les périodes d'amortissement pour les prêts consolidés ont été mises en place par RHDCC dans l'année de prêt 2005-06. Elles prévoient des règles quant à la période de remboursement maximale qui doit être utilisée pour amortir les prêts consolidés, en considérant la valeur totale des prêts à la consolidation. Pour fins de projection, les paiements prévus de principal sont calculés en utilisant une période de remboursement de 114 mois. Cependant, cette pratique est implicitement prise en compte par l'hypothèse pour les paiements accélérés.

Puisque le ralentissement économique aura probablement un impact sur les paiements accélérés, les paiements accélérés total prévus pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 sont réduits de 10 % et 5 % respectivement.

b) Montants compensatoires

Pour projeter les montants compensatoires, le coût net du Programme a été multiplié par le ratio du nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans la province et les territoires non participants sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans les provinces et le territoire participants.

Les dépenses prises en compte aux fins du calcul du montant compensatoire sont les suivantes : bonification d'intérêt, dépenses d'exemption d'intérêt pour les prêts garantis et les prêts à risques partagés, pardon de prêts, frais de recouvrement, frais associés aux fournisseurs de services, bourses canadiennes pour études, défauts de paiement pour les prêts garantis, primes de risque, rachats et remboursements aux institutions financières, coût d'emprunt pour les prêts directs en remboursement ou en exemption d'intérêt et montants de défaut de paiement pour les prêts directs. Le nouveau Programme d'aide au remboursement n'est pas inclus dans les dépenses aux fins du calcul des montants compensatoires. Les revenus incluent l'intérêt versé par les étudiants et les recouvrements de principal et d'intérêt. Le montant compensatoire versé dans l'année de prêt 2008-09 s'élève à 127 millions de dollars et est fonction des dépenses et revenus de l'année de prêt 2007-08. Le montant compensatoire versé en 2009-10, basé sur les dépenses et revenus de 2008-09, s'élève à 126 millions de dollars, incluant un ajustement pour paiement en trop l'année précédente.

c) Frais d'administration

RHDCC a fourni des estimations des coûts administratifs pour trois années fiscales. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire. Les frais d'administration, présentés au tableau 34, comprennent également les frais pour les fournisseurs de services ainsi qu'un estimé pour les coûts associés aux recouvrements pour l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Tableau 34 Frais d'administration

Année de prêt	Frais d'administration
	(millions $)
2008-09	123,6
2009-10	124,9
2010+	Augmentation avec les salaires

d) Frais d'administration aux provinces

Le coût des frais d'administration pour les provinces et le territoire participants a été de 12,9 millions de dollars en 2008-09. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

e) Subventions canadiennes pour études / subventions canadiennes d'accès et le nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants

Pour l'année de prêt 2008-09, le coût des subventions canadiennes pour études était de 66 millions de dollars et le coût des subventions canadiennes d'accès était de 78 millions de dollars, pour un total de 144 millions de dollars. Le Programme canadien de bourses aux étudiants est mis en place dans l'année de prêt 2009-10. Le montant projeté de bourses versées en 2009-10 s'élève à 523 millions de dollars, basé sur les données contenant l'évaluation des besoins de 2007-08 et sur la description du programme concernant l'admissibilité et les montants de bourses octroyés tel que déterminés dans le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*. L'augmentation du montant total de bourses versées est projetée en fonction de l'évolution du nombre d'étudiant au cours de la période de projection.

f) Pardon de prêts

À long terme, les taux de pardon de prêt correspondent à 0,03 % pour les prêts en cours d'études et à 0,23 % pour les prêts en cours de remboursement, incluant les prêts pardonnés après que le prêt soit reconnu en défaut.

Annexe 4 – Analyses de sensibilité

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport principal a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées raisonnablement, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les projections des résultats financiers du PCPE en utilisant différentes hypothèses.

Pour chaque analyse de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, sauf pour la limite de prêt, les bourses et l'écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel qui n'ont été assujetties qu'à une seule analyse. Les différentes hypothèses ont pour but de représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 36 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses.

Tableau 35 Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité

Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1. Limite de prêt	--	210 $	Indexée selon l'inflation à compter de 2010-11
2. Limite de prêt et bourses		Non indexées	Indexées selon l'inflation à compter de 2010-11
3. Augmentation réelle des salaires	0,8 %	1,3 %	1,8 %
4. Inflation	1,4 %	2,4 %	3,4 %
5. Taux d'activité – 2033-34 Canada excluant Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut (18 à 34 ans)	89,1 %	82,3 %	79,4 %
6. Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
7. Taux d'emprunt :			
Coût d'emprunt du gouvernement	2,9 %	4,9 %	6,9 %
Coût d'emprunt des étudiants	5,7 %	7,7 %	9,7 %
8. Utilisation du PAR (volet 1)	70 %	100 %	130 %
9. Taux de défaut net	7,0 %	11,8 %	16,1 %
10. Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel	--	250 pts	100 pts

1. Indexation de la limite des prêts

Ce scénario suppose que la limite de prêt de 210 $ par semaine est indexée annuellement au taux d'inflation. Le scénario montre l'effet de plusieurs majorations annuelles mineures de la limite. Contrairement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt diminue. Cependant, le montant additionnel de prêts émis augmente progressivement, de 0,8 % des prêts émis avec une limite non indexée en 2010-11 à 42 % à la fin de la période de projection. Le tableau 36 montre l'effet d'une augmentation graduelle de la limite de prêt comparativement à un gel de la limite.

Tableau 36 Incidence de la limite des prêts sur les prêts émis

Année de prêt	Aucun changement à la limite			Indexé au taux d'inflation à compter de 2008-09				
						Prêts émis		
	Limite	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Limite	% des étudiants à la limite	Total	Augmentation par rapport au gel	
	($)		(millions $)	($)		(millions $)	(millions $)	(%)
2008-2009	210	37,1 %	2 070	210	37,1 %	2 070	-	-
2009-2010	210	32,9 %	2 091	210	32,9 %	2 091	-	-
2010-2011	210	33,4 %	2 119	214	32,3 %	2 137	17	1
2011-2012	210	34,2 %	2 120	218	32,0 %	2 154	34	2
2015-2016	210	38,9 %	2 201	238	31,3 %	2 330	129	6
2020-2021	210	47,2 %	2 308	268	31,4 %	2 610	302	13
2025-2026	210	56,2 %	2 502	301	31,2 %	3 046	544	22
2033-2034	210	71,9 %	3 254	364	32,4 %	4 617	1 363	42

2. Indexation de la limite des prêts et des bourses

Ce scénario suppose que le montant des bourses sera indexé annuellement à l'inflation. Il est présumé que l'indexation des bourses serait accompagnée d'une indexation de la limite des prêts. Par conséquent, ce scénario présente l'effet cumulatif de l'indexation annuelle de la limite des prêts et des bourses sur les prêts émis. L'indexation des bourses atténue l'effet de l'indexation de la limite de prêt. Le montant de prêt émis sera donc inférieur comparativement au test de sensibilité précédent. Le graphique 10 et le tableau 37 montrent l'effet graduel de l'augmentation combinée de la limite de prêt et des montants de bourses comparativement à un gel de la limite de prêt et des montants de bourses.

Tableau 37 Incidence de l'indexation de la limite des prêts et des bourses sur les prêts émis

Année de prêt	Gel de la limite à $210			Limite des prêts et des bourses indexées au taux d'inflation à compter de 2010-11					
	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Total des bourses	Limite	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Augmentation par rapport au gel	Total des bourses	Augmentation par rapport au gel
		(millions $)		($)		(millions $)	(%)	(millions $)	(%)
2009-2010	32,9 %	2 091	523	210	32,9%	2 091	-	523	-
2010-2011	33,4 %	2 119	527	214	32,2%	2 135	1	532	1
2011-2012	34,2 %	2 120	523	218	31,7%	2 149	1	538	3
2015-2016	38,9 %	2 201	521	238	30,4%	2 309	5	581	12
2020-2021	47,2 %	2 308	512	268	29,9%	2 567	11	641	25
2025-2026	56,2 %	2 502	528	301	29,0%	2 973	19	742	41
2033-2034	71,9 %	3 254	643	364	29,1%	4 470	37	1 089	69

Graphique 10 Nouveaux prêts émis avec indexation de la limite des prêts et des bourses

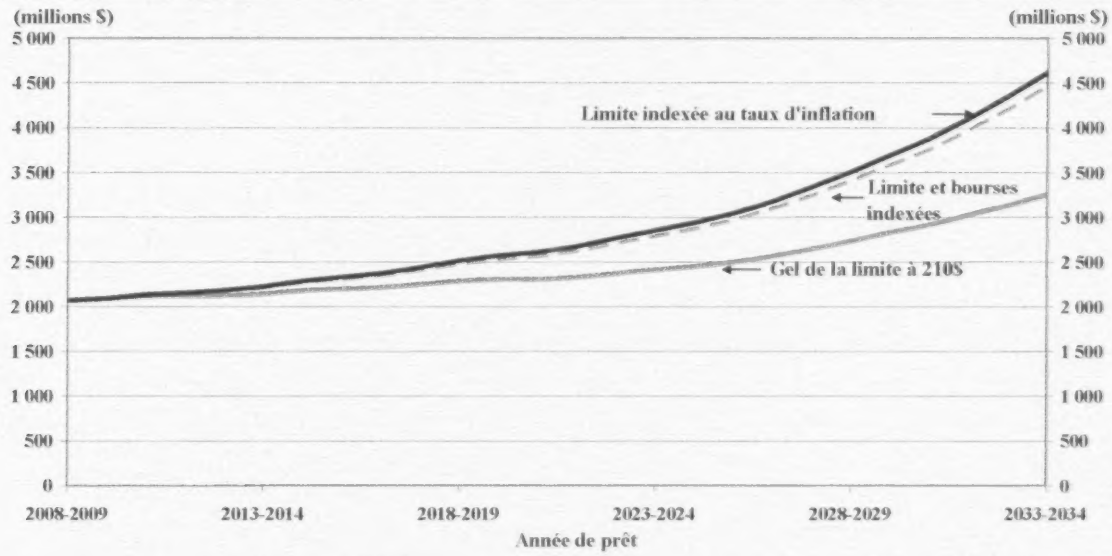

3. Augmentations réelles des salaires

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant utilisées dans le processus d'évaluation des besoins. Ce qui, en retour, réduit les besoins de l'étudiant et peut influencer l'admissibilité à un prêt étudiant. Cependant, il y aura une augmentation des dépenses d'administration parce qu'elles sont fonction de l'augmentation des salaires.

Dans le scénario de base, l'écart réel de salaire est augmenté de façon uniforme du niveau initial au niveau ultime. Un niveau ultime de 1,3 % est prévu à compter de 2016-17. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix, soit 2,4 %, une augmentation annuelle nominale ultime des salaires de 3,7 % est obtenue.

Dans le scénario à coût bas, l'écart réel de salaire diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,8 % en 2016-17.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart réel de salaire augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,8 % en 2016-17. Cette analyse de sensibilité a un impact négligeable sur le coût net du Programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires entraîne une diminution du portefeuille et, en contrepartie, une augmentation des coûts d'administration.

4. Inflation

Un taux annuel ultime d'inflation de 2,4 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Il est supposé que le taux d'inflation sera 1,0 % pour l'année de prêt 2009-10, puis augmentera à 2,0 % en 2010-11. Le taux est constant pour les deux années suivantes. Par la suite, il devrait augmenter de façon uniforme pour atteindre son niveau ultime de 2,4 % en 2016-17. Le taux d'inflation influence la croissance des dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme et, indirectement, les ressources des étudiants. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et de l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme s'établit donc à 1,4 % en 2016-17. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 1960 et 1990.

Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme se situe à 3,4 % en 2016-17. Ce taux est comparable aux moyennes historiques.

5. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour déterminer la population d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Un taux d'activité plus élevé signifie que moins de personnes seront inscrites au niveau postsecondaire. De même, une diminution du taux d'activité fait augmenter le nombre d'inscriptions. En 2009-10, il est prévu que le taux d'activité global diminuera en raison du ralentissement économique. De 2016-17 à 2033-34, les taux d'activité augmenteront jusqu'à 82,3 % afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité atteignent leur niveau historique le plus élevé de 89,1 % en 2033-34. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus grande que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est accentuée.

Pour le scénario à coût élevé, les taux d'activité n'atteignent qu'un niveau de 79,4 % en 2033-34. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus faible que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est moins importante.

6. Frais de scolarité

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Pour les 33 dernières années, la hausse annuelle moyenne des frais de scolarité correspond à l'IPC plus environ 3,0 %. Étant donné que des compressions budgétaires sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à la hausse de l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires qui pourraient réduire le financement consenti à des secteurs clés comme l'enseignement postsecondaire.

7. Taux d'emprunt

Le taux d'emprunt influence le coût de la bonification d'intérêt pour les étudiants aux études, les dépenses pour l'exemption d'intérêt et le coût d'emprunt du gouvernement. En outre, cette hypothèse a également un effet sur le taux d'emprunt des étudiants. Historiquement, le taux d'emprunt a été très volatil. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats. Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

8. Programme d'aide au remboursement (PAR) (volet 1)

Le PAR est un nouveau programme mis en œuvre en août 2009 pour remplacer les mesures d'exemption d'intérêt et de réduction de la dette en cours de remboursement. Dans le futur, l'utilisation du PAR (volet 1) pourrait varier en fonction de la conjoncture économique et du niveau de sensibilisation des étudiants concernant l'existence de cette mesure d'aide financière. Dans le scénario à coût bas, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt baissent de 30 %. Dans le scénario à coût élevé, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt augmentent de 30 %.

9. Taux de défaut net

Le taux de défaut net pour les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. L'hypothèse est de 11,8 % pour les prêts consolidés futurs, ce qui correspond à un taux brut de défaut de 16,0 % et un taux de recouvrement de 26,0 %. Le taux de défaut est étroitement lié à la disponibilité des emplois pour les nouveaux diplômés, laquelle influence la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de défaut brut futur est réduit de sept points de pourcentage et correspond à 9 %, alors que le taux de recouvrement futur est réduit de quatre points de pourcentage et correspond à 22 %. Il en résulte un taux de défaut net de 7,0 % et un taux de provision de 7,6 %.

Dans le scénario à coût élevé, le taux de défaut brut futur est augmenté de sept points de pourcentage et correspond à 23 %, alors que le taux de recouvrement futur est augmenté de quatre points de pourcentage et correspond à 30 %. Il en résulte un taux de défaut net de 16,1 % et un taux de provision de 16,7 %. Chacun de ces tests affecte le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal. Le taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt demeure inchangé.

10. Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel

En vertu de ce scénario, l'écart de 250 points de base entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel est réduit à 100 points de base à compter de l'année de prêt 2010-11. Globalement, le résultat de ce scénario est une légère réduction du portefeuille à la fin de la période de projection, mais une augmentation importante du coût net du Programme. En réduisant l'écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel, les revenus totaux diminuent significativement en raison de la réduction des intérêts gagnés sur les prêts en cours de remboursement. Il y a une légère diminution des dépenses totales, qui n'est cependant pas suffisante pour compenser la perte de revenus. Par conséquent, l'impact net est une augmentation de 11,3 % du coût net du Programme à la fin de la période de projection.

Le tableau 38 résume les résultats des analyses de sensibilité.

Tableau 38 Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2033-34

Hypothèses	Scénario	Prêts émis	Augmentation	Taux de croissance moyen	Portefeuille en juillet	Augmentation	Coût net	Augmentation
		(millions $)	%	%	(millions $)	%	(millions $)	%
Scénario de base	Meilleure estimation	3 254	-	1,8	20 714	-	1 809	-
Analyses de sensibilité								
1 – Limite indexée au taux d'inflation	Coût élevé	4 617	41,9	3,3	27 165	31,1	2 094	15,8
2 – Limite et bourses indexées au taux d'inflation	Coût élevé	4 470	37,4	3,1	26 394	27,4	2 600	43,7
3 – Augmentation réelle des salaires –0,5 %	Coût bas	3 346	2,8	1,9	21 182	2,3	1 808	-0,07
3 – Augmentation réelle des salaires +0,5 %	Coût élevé	3 144	-3,4	1,7	20 170	-2,6	1 809	0,00
4 – Inflation –1 %	Coût bas	2 874	-11,7	1,3	18 420	-11,1	1 497	-17,2
4 – Inflation +1 %	Coût élevé	3 740	14,9	2,4	23 369	12,8	2 200	21,6
5 – Taux d'activité élevé	Coût bas	2 291	-29,6	0,4	15 724	-24,1	1 412	-22,0
5 – Taux d'activité faible	Coût élevé	3 687	13,3	2,3	23 165	11,8	2 037	12,6
6 – Frais de scolarité : IPC	Coût bas	2 392	-26,5	0,6	16 282	-21,4	1 478	-18,3
6 – Frais de scolarité : IPC + 6 %	Coût élevé	4 565	40,3	3,2	27 591	33,2	2 344	29,6
7 – Taux d'intérêt –2 %	Coût bas	3 254	-	1,8	20 125	-2,8	1 594	-11,9
7 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	3 254	-	1,8	21 308	2,9	2 027	12,0
8 – Utilisation du PAR (volet 1) 70 %	Coût bas	3 254	-	1,8	20 131	-2,8	1 772	-2,1
8 – Utilisation du PAR (volet 1) 130 %	Coût élevé	3 254	-	1,8	21 243	2,6	1 846	2,1
9 – Défaut net 7,0 %	Coût bas	3 254	-	1,8	20 232	-2,3	1 623	-10,3
9 – Défaut net 16,1 %	Coût élevé	3 254	-	1,8	21 047	1,6	1 977	9,3
10 – Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel +100 points de base	Coût élevé	3 254	-	1,8	20 274	-2,1	2 014	11,3

Annexe 5 – Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des gens de la Direction des prêts aux étudiants du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada qui ont fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans leur aide précieuse, nous n'aurions pas été en mesure de produire ce rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du rapport :

Natacha Losier
Danita Pattemore, F.S.A., F.I.C.A.
Jonathan Petrin
Annie St-Jacques, ASA